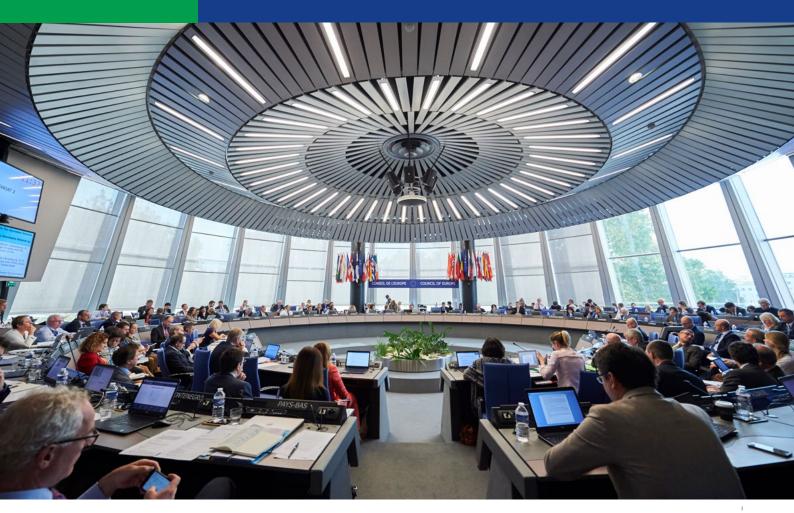
RAPPORT D'ACTIVITÉS

(Avril à octobre 2018)



Communication du Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

1327^e réunion des Délégués des Ministres 17 octobre 2018



CG34(2018)24 17 octobre 2018

Rapport d'activités du Congrès

(avril – octobre 2018)

Communication du Secrétaire Général du Congrès à l'occasion de la 1327è réunion des Délégués des Ministres

17 octobre 2018

Mise en page : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Edition : octobre 2018

TABLE DES MATIERES

Intro	duction d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès	4
l.	AGENDA POLITIQUE	9
II.	ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS	14
A. B.	LE BUREAULES COMMISSIONS	
III.	MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE	17
A. B.	ACTIVITÉS DE MONITORINGOBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES	17 19
IV.	ACTIVITÉS THÉMATIQUES	23
A. B. C. D. E. F.	MIGRANTS ET RÉFUGIÉS LANGUES RÉGIONALES ET MINORITAIRES EGALITÉ DES GENRES GOUVERNEMENT OUVERT PARTICIPATION DES CITOYENS INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DES RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (SEDL) AUTRES	24 25 26 26 27
V. L'EU	COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL	
A. B. C. D. E.	SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT CENTRE NORD-SUD CONFÉRENCE DES OING	29 30 30
VI.	COOPÉRATION EXTERNE ET PRTENARIATS	32
A. B. C. D.	LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE	33 34
VII.	PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION	36
A. C. D.	ARMÉNIEUKRAINEPARTENARIAT SUD-MÉDITERRANÉEN	38
ANN	EXES	40
	NEXE 1: EXEMPLE DE MANDAT DE RAPPORT DE COMMISSION	
Cl	AUTHORITIES - (English only) JRRENT AFFAIRS COMMITTEE WORK PLAN	
GC	OVERNANCE COMMITTEE WORK PLAN	

Introduction d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès

L'introduction au présent rapport d'activités du Congrès est basée sur la communication faite par le Secrétaire Général du Congrès lors de la 1327e réunion des Délégués du Comité des Ministres le 17 octobre 2018. Elle porte sur les points suivants:

- la raison d'être, la mission et le rôle du Congrès,
- la manière dont le Congrès exerce sa mission et son rôle au moyen d'activités concrètes de nos membres et du Secrétariat,
- les difficultés auxquelles le Congrès est confronté,
- la manière dont le Congrès répond à ces difficultés

et contient un aperçu de la prochaine Session du Congrès

30 ans de Charte européenne de l'autonomie locale

Le 1^{er} septembre 2018, le Congrès a célébré le trentième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte européenne de l'autonomie locale. Avec le Congrès, de nombreuses villes ont rendu hommage à cette convention, par exemple Lisbonne dont le Conseil municipal a organisé une manifestation à cette occasion. La Charte européenne de l'autonomie locale est l'une des conventions phares du Conseil de l'Europe, ratifiée par la totalité de ses 47 États membres. Elle était pleinement opérationnelle lors de la transition qui a suivi la chute du rideau de fer et elle a établi et/ou rétabli le modèle européen de société dans les jeunes démocraties. Au fil des années, depuis 1988, la Charte a aussi favorisé l'émergence de normes communes à toute l'Europe et établi le modèle de société qui fait de l'autonomie locale un élément de la gouvernance démocratique, de l'équilibre des pouvoirs et de la participation des citoyens et leur appropriation de la chose publique. La Charte est toujours aussi pertinente aujourd'hui, tout comme l'est son monitoring.

Le rôle du Congrès

L'année 1993 a été celle de la création du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux tel que nous le connaissons aujourd'hui par le Sommet de Vienne des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe. En 2005, le Sommet de Varsovie a renforcé le rôle du Congrès. J'aimerais citer une phrase que j'ai entendue la semaine dernière: « les personnes peuvent changer les choses, mais les institutions protègent les réalisations». Cela vaut aussi pour la démocratie locale: l'ancien Premier ministre français Jacques Chaban-Delmas a formulé l'idée d'une conférence qui est devenue ensuite le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, troisième organe politique du Conseil de l'Europe. Le Congrès est chargé de veiller au respect de la démocratie locale et régionale et à la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale et d'observer les élections locales et régionales.

Depuis 1994, soit depuis près de 25 ans, le Congrès s'emploie à cette tâche avec le plus grand sérieux.

Outre son rôle de suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale, le Congrès est aussi un forum de responsables politiques, une assemblée de maires et de conseillers territoriaux qui débattent de questions présentant un intérêt pour leurs citoyens.

Le Congrès est un organe opérationnel qui met en œuvre la dimension locale et régionale des plans d'action du Conseil de l'Europe. Ses membres et ses agents travaillent en Arménie, en Ukraine, en Géorgie et, de plus en plus, dans les pays du sud de la Méditerranée, en particulier le Maroc et la Tunisie. J'aimerais remercier les donateurs et je vous renvoie au rapport écrit pour plus de détails sur les activités mises en œuvre par le Congrès. Ces activités de coopération sont complémentaires des travaux statutaires du Congrès et de ses commissions. Entre autres signes visibles et concrets de ces activités, je citerai par exemple les brochures sur les maires en tant que leaders pour le changement, ou celles sur la participation citoyenne, que nous avons produites en coopération étroite avec des maires des pays du Partenariat oriental de l'Union européenne.

De plus, le Congrès est l'un des maillons du processus de diffusion de la dimension locale et régionale du Conseil de l'Europe, dont les trois axes sont la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit. Il peut agir hors des capitales nationales et changer la vie des citoyens. Je citerai à cet égard le Code de conduite à l'usage des responsables politiques locaux et régionaux que nous avons adopté dans le cadre de notre action thématique contre la corruption.

Le Congrès est, enfin, un organe consultatif auprès du Comité des Ministres lors de l'élaboration de nouvelles politiques ou de nouveaux instruments juridiques qui auront un impact au niveau local. À ce sujet le Congrès contribue aussi aux relations extérieures et à la politique de voisinage du Conseil de l'Europe, par exemple en organisant des réunions politiques et des conférences à haut niveau, comme ce fut le cas dernièrement au Bélarus sur le thème de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Afin de remplir ses tâches et son mandat, le Congrès mène une action politique au sein de ses trois commissions, dont les missions répondent à la dimension locale et régionale des priorités identifiées par le Comité des Ministres dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Tous les rapports proposés par les commissions doivent remplir un certain nombre de critères attestant qu'ils sont bien conformes aux priorités du Conseil de l'Europe ainsi qu'au domaine et aux priorités du Congrès. Les propositions de rapport doivent aussi définir l'objectif politique visé, l'action proposée et les conditions nécessaires à la mise en œuvre.

Si vous regardez les programmes de travail des commissions, qui sont aussi reproduits en annexe, vous verrez qu'ils concordent avec :

- les priorités du Comité des Ministres,
- les priorités des présidences successives, par exemple celles
 - o de la République tchèque sur les migrations et l'intégration,
 - o de l'Estonie sur les droits de l'enfant et les migrations,
 - o du Danemark sur l'égalité de genre,
 - o de la Croatie sur la lutte contre la corruption.

Le Congrès prend également en compte les priorités du Secrétaire Général telles qu'elles ressortent de ses rapports annuels sur la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit, comme le renforcement des institutions démocratiques, l'inclusion des Roms ou la lutte contre le populisme au niveau local au moyen de la participation citoyenne et de l'éducation à la démocratie.

La plus grande partie des travaux du Congrès n'est visible que lors d'une de ses deux sessions annuelles et ce n'est ainsi qu'à ces occasions que le Comité des Ministres peut avoir un aperçu des travaux statutaires du Congrès. Souvent, en réalité, les réponses du Comité des Ministres aux recommandations du Congrès ne font pas l'objet d'une discussion et échappent donc à l'attention des réunions et des discussions de ce Comité. Mais une grande part du travail thématique du Congrès est accomplie au sein des commissions.

La 35è Session du Congrès

Les thèmes de la 35° session du Congrès, qui se tiendra du 6 au 8 novembre 2018 sont :

- l'intégrité et le comportement éthique des élus locaux et régionaux, et
- la célébration du trentième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte européenne de l'autonomie locale.

L'ordre du jour prévoit les élections à la présidence du Congrès et à la présidence et la viceprésidence des Chambres et des Commissions. Nous aurons un échange de vues avec la Présidente du Comité des Ministres, Marija Pejčinović Burić, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes de la Croatie, et avec les ministres arménien, géorgien et lituanien en charge des collectivités locales.

Les membres du Congrès examineront des rapports sur le droit de vote des PDI et sur le comportement éthique, plus précisément sur un code de conduite à l'intention des responsables politiques locaux et régionaux, sur les conflits d'intérêts et sur la transparence et les gouvernements ouverts.

Figurent également à l'ordre du jour des rapports de suivi sur la situation de la démocratie locale en Géorgie, Lituanie et Slovénie, ainsi que des rapports sur l'observation d'élections aux Pays-Bas, en Moldova et en Tunisie. Les débats de la Chambre des Régions auront pour thèmes « les régions frontalières face aux phénomènes de flux migratoires » et « Solidarité territoriale : autonomie régionale ou gouvernement régional égoïste ? ». La Chambre des pouvoirs locaux poursuivra son débat et ses échanges sur le thème des « Maires sous pression ».

Intégration des Roms - demande de soutien

Parmi les difficultés auxquelles le Congrès est confronté actuellement, permettez-moi simplement d'évoquer les activités en faveur des Roms.

L'action du Congrès concernant l'Alliance européenne des Villes et des Régions pour l'inclusion des Roms – créée en 2014 – se poursuit. Nous avons 130 villes membres, représentant 29 pays, et nous mettons en place actuellement des réseaux nationaux afin de développer les activités dans les États membres : les réseaux ukrainien et grec sont opérationnels, un réseau albanais est en préparation.

La Déclaration contre l'antitsiganisme adoptée en 2017 par le Congrès a été signée par 114 maires de 32 pays.

Le gouvernement autrichien soutient depuis 2012 l'Alliance européenne des Villes et des Régions pour l'inclusion des Roms. Neuf jeunes personnes ont été détachées auprès du secrétariat du Congrès afin de soutenir – ou plutôt d'assurer – la gestion de l'Alliance sous l'autorité du Congrès. Toute cette activité n'a été possible que grâce aux personnels détachés autrichiens. Or il apparaît aujourd'hui que l'Autriche envisage de modifier sa politique et qu'elle ne sera pas en mesure de détacher une nouvelle personne en 2019. L'Alliance, cependant, ne peut exister sans ressources humaines. Le Congrès demande donc aux États membres de financer, au moyen de contributions volontaires, un recrutement et d'éventuelles activités au moins pour le premier semestre 2019. Le Congrès pourrait ainsi poursuivre les travaux prometteurs de l'Alliance jusqu'à ce que, comme nous l'espérons, un nouveau détachement puisse être trouvé.

Rendre le Congrès capable de remplir ses objectifs

Les dirigeants et le Secrétariat du Congrès travaillent dans un esprit d'évaluation critique et s'efforcent d'améliorer et de rationaliser les procédures et les activités.

En 2010, le premier chapitre d'une réforme substantielle du Congrès a été écrit. Le Congrès a ainsi recentré son action sur son périmètre de responsabilités, à savoir la dimension locale et régionale du Conseil de l'Europe. Le Congrès n'adopte des recommandations au Comité des Ministres que sur des domaines où le Conseil de l'Europe dispose d'instruments juridiques ou de politiques appropriées.

Lors de cette réforme, le Congrès a renforcé le professionnalisme, la régularité, le caractère systématique, l'équité et la cohérence méthodologique de ses activités de suivi et d'observation électorale.

Il a ajouté le dialogue post-suivi à ses activités de suivi ordinaires, ce qui a conduit à la signature feuilles de route avec les autorités nationales et à la prise en compte des recommandations du Congrès dans l'élaboration des plans d'action du Conseil de l'Europe. L'étape suivante était logiquement que le Congrès mette en œuvre des activités concrètes dans les pays concernés par les plans d'action du Conseil de l'Europe.

Au moyen de son suivi systématique, le Congrès peut observer article par article, de manière horizontale, le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale et détecte ainsi les menaces qui pèsent sur la démocratie locale. Ce faisant, le Congrès sert de système d'alerte précoce pour le Comité des Ministres.

Une réforme substantielle pour accroître l'autonomie du Congrès

Le deuxième chapitre de la réforme du Congrès s'écrit actuellement. Le Congrès poursuit son œuvre d'amélioration, d'innovation et de réforme visant à accomplir les missions que lui ont confiées les chefs d'État et de gouvernement lors des Sommets du Conseil de l'Europe de 1993 et 2005. Il veut également renforcer encore le rôle institutionnel de cette deuxième assemblée politique du Conseil de l'Europe.

La prochaine étape de la réforme est donc en préparation. Comportant à la fois des aspects qualitatifs et quantitatifs, elle répondra aux besoins des États membres et des délégations nationales et s'inspirera des vingt-cinq années d'expérience du Congrès en tant qu'assemblée politique.

Le 5 octobre, le Bureau du Congrès a examiné et approuvé une recommandation sur le prochain chapitre de la réforme du Congrès. Cette recommandation peut être consultée sur le site web du Congrès et sera présentée pour examen et adoption lors de la session de novembre. Le Comité des Ministres y est invité à approuver des changements substantiels, dont certains auront un effet immédiat, dès que le Comité des Ministres aura donné son feu vert, tandis que d'autres seront mis en œuvre par le Congrès en modifiant ses règles et procédures.

Essentiellement, la réforme donnera au Congrès la possibilité de proposer au Comité des Ministres les changements qu'il juge nécessaires à son fonctionnement.

Les changements substantiels incluent une consolidation de dispositions qui sont énoncées actuellement dans la Résolution statutaire et dans la Charte. Le Congrès suggère d'éliminer ces doublons et d'unifier le texte.

Un autre changement concerne l'autonomie institutionnelle du Congrès, qui mettrait un terme à une situation où l'organisation du Congrès est calquée sur celle de l'Assemblée parlementaire, du point de vue de leur régime linguistique, de leur composition et de leur système de représentation basé sur la population. Ce changement devrait accorder aux États membres plus de souplesse pour nommer les membres de la Chambre des pouvoirs locaux et de la Chambre des régions. Le nouveau Congrès aurait des membres titulaires au sein des deux chambres, dont aucun n'aurait des droits de vote limités. En vue d'une plus grande continuité et d'une meilleure appropriation, sachant que les membres du Congrès ne participent qu'à deux sessions par an, leur mandat devrait être porté de quatre à cinq ans.

Le Congrès propose aussi de prendre en compte le rôle des grands contributeurs et d'accorder à chacun d'eux un siège au sein du Bureau du Congrès, sur la base de procédures d'élection spécifiques qui en garantiront le caractère compétitif.

"Les conditions de travail"

Les travaux statutaires et thématiques du Congrès sont menés dans des conditions de plus en plus difficiles. Depuis 2010, les effectifs du secrétariat ont été réduits de 22%. Au cours de la même période, le budget du Congrès a été réduit de 2,97% à 2,53% du budget du Conseil de l'Europe. C'est une réduction de 18%. Cela signifie concrètement que le Congrès reçoit non seulement moins de ressources, mais également une part moindre d'un gâteau plus petit.

De plus, le Congrès a dû s'adapter rapidement, entre décembre 2017 et janvier 2018, aux conséquences du changement de statut de la Turquie. Cela signifiait pour le Congrès une réduction du budget de 10,7%. Il est évident que ces réductions ont eu un impact sur les activités du Congrès. Nos activités dans les domaines du suivi de la démocratie locale, de l'organisation d'activités de sensibilisation ainsi que de l'interaction avec les structures intergouvernementales et les comités de direction du Conseil de l'Europe ont été sérieusement affectées (par exemple, le Sommet des maires contre la radicalisation prévu en 2018 a été reporté à 2019).

Le Bureau avait déjà réagi au besoin urgent de réductions et avait pris, en juin 2018, la décision selon laquelle seules l'interprétation et la traduction dans les langues officielles du Conseil de l'Europe seraient prises en charge par le budget du Conseil de l'Europe. Cela signifie que les langues de travail doivent être financées par des moyens extrabudgétaires à compter de 2019.

Les prochaines étapes

Une fois que le Comité des Ministres aura apporté à la Charte du Congrès les modifications proposées, le Congrès pourra engager une réflexion sur la méthode à appliquer à sa composition, sur la base d'une répartition équitable des sièges entre les États membres. Cette réflexion pourra être entreprise lors de la session d'avril 2019 et complétée en octobre 2019. Octobre 2020 sera le début du nouveau mandat du Congrès.

Ce scénario entraînera naturellement de vives discussions lors des Sessions du Congrès de novembre 2018 et d'avril et octobre 2019. Les développements de ces derniers mois n'ont pas laissé grand choix aux dirigeants du Congrès. Il leur a fallu mener une réflexion sur les tâches du Congrès et imaginer des solutions aux difficultés actuelles. Si la situation financière devait devenir de plus en plus difficile, le Congrès serait prêt à répondre à la crise au moyen de ses propres propositions. Les éléments de la réforme et de prochaines mesures éventuelles qui, si elles s'avèrent indispensables, pourraient transformer le Congrès de 1994 en une forme de Sénat composé de représentants des différents types de villes, de communes et de régions. Cette proposition permettrait au Congrès d'assurer ses tâches comme organe de monitoring et comme contributeur thématique au Conseil de l'Europe dans son ensemble.

. AGENDA POLITIQUE



La Présidente du Congrès a rencontré le Président de la République du Belarus Alexander LUKASHENKO, le 11 septembre 2018 à Minsk.

Réunion bilatérale de la Présidente du Congrès et de la Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays

Strasbourg, 25 avril 2018

Lors de sa rencontre bilatérale avec Cecilia JIMENEZ-DAMARY, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, la Présidente du Congrès Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM a souligné la détermination du Congrès à traiter des questions des droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays. Elle a informé la Rapporteur que ces questions seraient l'un des thèmes de la première édition du nouveau Manuel sur la protection des droits de l'homme aux niveaux local et régional, qui sera présenté lors la session du Congrès de novembre 2018.

La Présidente a indiqué également qu'un rapport du Congrès actuellement en préparation portera sur les droits de vote au niveau local des migrants et des personnes déplacées, en tant que facteurs de l'intégration durable de ces personnes dans les communes d'Europe. Ce rapport sera lui aussi adopté au cours de la session plénière de novembre. La Présidente a invité la Rapporteur spécial à prendre part au débat.

Le Conseil de la République du Bélarus et le Congrès

Minsk, 25 avril 2018

Au cours d'une réunion qui s'est déroulée au Palais du Conseil de la République à Minsk, le Directeur du Congrès, Jean Philippe BOZOULS, s'est entretenu avec le Président du Conseil de la République, Mikhail MIASNIKOVICH. Ils ont évoqué l'organisation par le Congrès et le Conseil de la République du Bélarus, à l'automne 2018 à Minsk, d'une table ronde sur la Charte européenne de l'autonomie locale. Cette table ronde porterait en particulier sur le rôle et l'évolution des associations nationales de pouvoirs locaux du Bélarus, à la lumière des expériences des 47 États membres de l'Organisation.

Déclaration de la Présidente sur l'élection du nouveau Premier Ministre arménien

Strasbourg, 11 mai 2018

S'exprimant au nom du Congrès, la Présidente a félicité Nikol PACHINIAN pour son élection au poste de Premier Ministre de l'Arménie. Elle a déclaré espérer que le processus de réformes du nouveau gouvernement mettrait l'accent sur le développement d'une démocratie durable en Arménie, en renforçant les collectivités locales pour leur permettre d'exercer efficacement leurs compétences et responsabilités. Elle a souligné que le Congrès était disposé à continuer d'aider le Gouvernement arménien à renforcer la démocratie locale dans le cadre de la coopération de l'Arménie avec le Conseil de l'Europe.

128e session du Comité des Ministres

Helsingør (Danemark), 18 mai 2018

S'exprimant devant les Ministres des Affaires étrangères des 47 États membres du Conseil de l'Europe, la Présidente du Congrès a évoqué le dialogue étroit que le Congrès entretient avec les gouvernements dans le cadre de ses diverses activités, et notamment lors de ses missions de monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale, de l'observation d'élections locales et régionales ou de la mise en œuvre de plans d'action du Conseil de l'Europe. Elle a déclaré que le rôle statutaire conféré au Congrès au sein du Conseil de l'Europe était un signal fort de la conviction des États membres qu'une bonne gouvernance démocratique est impossible sans le concours des collectivités territoriales. Elle a insisté sur la contribution du Congrès à la mise en œuvre des décisions du Comité des Ministres ayant une dimension locale et régionale.

Elle a aussi évoqué la situation financière actuelle du Conseil de l'Europe, ainsi que la détermination du Congrès à saisir cette occasion d'entreprendre une réforme profonde de son fonctionnement et de ses structures afin de préserver son rôle institutionnel et de répondre aux attentes des citoyens et de leurs gouvernements.

Inquiétude du Congrès après l'invalidation des élections à Chisinau

Strasbourg, 22 juin 2018

Réagissant à la décision prise par la Cour d'appel de Chisinau de confirmer l'invalidation des élections de maires qui se sont récemment tenues dans la capitale de la République de Moldova, la Présidente du Congrès s'est dite très inquiète des derniers événements post-électoraux survenus à Chisinau. Elle a souligné que la transparence, l'impartialité et l'indépendance faisaient partie intégrante du patrimoine démocratique européen, lequel inclut toutes les phases du processus électoral, y compris les décisions prises à l'issue des élections. Elle a déclaré que le respect des résultats d'élections honnêtes était d'une importance capitale pour la stabilité démocratique d'un pays et de l'Europe tout entière.

Elle a rappelé que le Congrès avait observé les élections locales anticipées organisées le 20 mai à Chisinau, Balti et dans cinq autres communes, et qu'il avait conclu que ces élections étaient globalement conformes aux normes européennes. L'invalidation des résultats du deuxième tour de l'élection des maires du 3 juin à Chisinau a donc suscité l'étonnement, et soulevé des questions quant à la transparence et à la proportionnalité du scrutin. Cette situation, ainsi que le projet de rapport d'information sur les élections locales anticipées organisées le 20 mai 2018 dans sept communes, dont Chisinau et Balti, seront débattus lors de la Session de novembre 2018.

Entretien bilatéral avec le Premier Ministre de Croatie

Strasbourg, 26 juin 2018

Lors de son entretien avec Andrej PLENKOVIĆ, Premier Ministre de la Croatie, la Présidente du Congrès a insisté sur la détermination du Congrès à contribuer à la mise en œuvre des priorités de la Présidence croate du Comité des Ministres. La Présidente s'est félicitée de ce que l'une de ces priorités soit la décentralisation dans le cadre du renforcement de l'autonomie des collectivités locales.

Elle a indiqué au Premier Ministre que la session de novembre du Congrès serait principalement axée sur la lutte contre la corruption. Elle a également décrit les activités du Congrès en cours dans les Balkans et insisté notamment sur l'importance du rôle de la Croatie – État à la fois membre du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne – en tant que trait d'union entre les pays de la région. Elle a évoqué une mission effectuée récemment à Mostar, où une délégation du Congrès a participé

aux travaux du Groupe de réflexion dans le but de contribuer à la recherche d'une solution durable pour l'organisation d'élections locales dans cette ville.

Ratification par la Serbie du Protocole additionnel à la Charte

Strasbourg, 29 juin 2018

La Présidente s'est félicitée de la ratification par la Serbie du Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales, entré en vigueur en Serbie le 1^{er} octobre 2018.

Visite officielle de la Présidente du Congrès au Monténégro

Podgorica, 24-25 juillet 2018

Accompagnée du Secrétaire général du Congrès, la Présidente a effectué une visite officielle au Monténégro, où elle s'est entretenue avec la Ministre de l'Administration publique, le Secrétaire d'État auprès du ministère des Affaires étrangères, le Directeur général pour les questions multilatérales et le Président du Parlement du Monténégro. La Présidente a confirmé que le Congrès restait déterminé à soutenir l'ambitieux programme de réforme entrepris au Monténégro, notamment dans le domaine de la démocratie locale. Elle a souligné que des progrès sensibles avaient été réalisés depuis le dernier rapport de monitoring du Congrès en 2015.

Suzana PRIBILOVIĆ, Ministre de l'Administration publique, a exprimé sa gratitude pour l'appui offert par le Conseil de l'Europe aux différents projets de réforme de l'administration publique, de l'autonomie locale et du système judiciaire. Elle a indiqué que le rapport de monitoring de 2015 du Congrès avait fourni de nombreux éléments pour amender les législations existantes et en élaborer de nouvelles, soulignant que le programme du gouvernement se référait directement à la Charte européenne de l'autonomie locale. De fait, plusieurs projets de loi ont été modifiés et améliorés dans le cadre du dialogue et de la concertation avec l'Union des municipalités. Cette concertation sera également pratiquée dans la préparation de la loi sur les finances locales, qui doit intervenir prochainement.

Lors de la réunion avec le Président du Parlement du Monténégro, Ivan BRAJOVIĆ, et le Président de la délégation du Monténégro auprès de l'Assemblée parlementaire, la Présidente du Congrès a salué l'ambitieux programme de réforme mis en œuvre par le Monténégro et les progrès réalisés. Elle s'est félicitée que le Parlement du Monténégro ait confirmé qu'il allait débattre de la ratification d'articles supplémentaires de la Charte européenne de l'autonomie locale après la pause estivale. Les parlements nationaux jouent un rôle crucial dans les processus de décentralisation. Un rapport de l'Assemblée parlementaire sur le sujet, doit être débattu à la session d'octobre de l'APCE, avec la participation de la Présidente du Congrès.

35è anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte européenne de l'autonomie locale Strasbourg, 31 août 2018

La Présidente du Congrès a publié une déclaration à l'occasion du 30° anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte européenne de l'autonomie locale. Elle a souligné que cet événement avait profondément transformé le paysage démocratique en Europe et permis d'ancrer la démocratie locale sur l'ensemble du continent. Ouverte à la signature le 15 octobre 1985 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, la Charte est entrée en vigueur le 1° septembre 1988. Elle a aujourd'hui été ratifiée par l'ensemble des 47 États membres du Conseil de l'Europe. La Charte – accompagnée du mécanisme de monitoring assuré par le Congrès – constitue un modèle unique en Europe. Elle demeure le principal traité international contraignant qui garantit les droits des collectivités et de leurs élus. La Présidente du Congrès a déclaré qu'il importait de respecter les principes énoncés par la Charte afin que la démocratie devienne une réalité au plus près des citoyens.

Rencontres à haut niveau et Table ronde sur l'autonomie locale au Bélarus

Minsk, 11 - 12 septembre 2018

À l'invitation des autorités bélarusses, le Congrès a tenu à Minsk une table ronde et plusieurs réunions à haut niveau avec les autorités du pays. Le 11 septembre 2018, la Présidente du Congrès a rencontré le Président de la République du Bélarus, Alexander LOUKACHENKO. Lors de leur entretien, ils ont mis en avant le caractère essentiel que revêt le niveau local et sont convenus de la nécessité de poursuivre une coopération fructueuse entre le Congrès et la République du Bélarus

dans le domaine de l'autonomie locale. Le Président LOUKACHENKO a confirmé l'intérêt que porte le Bélarus au partage d'expériences avec le Congrès.

La Présidente du Congrès s'est également entretenue avec le Président du Conseil de la République de l'Assemblée nationale du Bélarus. Mikhail MIASNIKOVITCH, qui a déclaré que les autorités du Bélarus souhaitaient intensifier leur coopération avec le Conseil de l'Europe, notamment en matière d'autonomie locale. La Présidente a ensuite pris part à un séminaire organisé avec des étudiants et des professeurs de l'École nationale d'administration publique de Minsk dans le but de débattre du rôle et de la place des collectivités locales dans un nouveau système de gouvernance multi niveaux en Europe.

Ce même jour, un séminaire a réuni des membres et des experts du Congrès pour discuter de la situation de l'autonomie locale au Bélarus à la lumière de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le séminaire a été ouvert par le vice-Président du Congrès, Michalis ANGELOPOULOS (Grèce, PPE/CCE), et le doyen de l'École nationale d'administration publique.

Le 12 septembre, une Table ronde a été consacrée à ces questions, et plus particulièrement à la manière dont les principes de la Charte sont pris en considération dans le système d'administration locale du Bélarus, à leur mise en œuvre concrète et à leurs perspectives dans le pays. Leendert VERBEEK (Pays-Bas, SOC), Président de la Commission de monitoring du Congrès, a exposé le rôle des associations nationales de collectivités locales. Robert Csongor GRUMAN (Roumanie, PPE/CCE), Vice-Président du Congrès, a quant à lui évoqué la coopération transfrontalière. Les participants ont également débattu de diverses questions relatives à l'autonomie locale, comme la formation du personnel des collectivités locales et le jumelage en tant qu'instrument de développement.

Célébration des 30 ans de la Charte européenne de l'autonomie locale au Portugal Lisbonne, 17 – 18 septembre 2018

Le Secrétaire général du Congrès est intervenu devant le conseil municipal de Lisbonne à l'occasion d'une cérémonie commémorative marquant le 30e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte européenne de l'autonomie locale. Il s'est par ailleurs entretenu avec le Ministre de l'Intérieur Eduardo CABRITA, le maire de Lisbonne, Fernando MEDINA, des représentants de l'association portugaise ANAFRE, ainsi que des membres de la délégation portugaise du Congrès. Dans le cadre de la réunion de la commission des questions sociales de l'Assemblée parlementaire, il a participé à un débat sur «Le rôle des parlements nationaux pour assurer le succès des processus de décentralisation».

Le Secrétaire général a souligné que, grâce au monitoring de la Charte, les recommandations du Congrès servaient au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de système d'alerte précoce concernant l'évolution de la situation dans certains États membres et les risques éventuels pour la démocratie. Il a noté, entre autres problèmes récurrents identifiés lors des visites de monitoring une tendance généralisée à la recentralisation dans les États membres. Le Secrétaire général a cependant mis en avant les progrès notables constatés par le Congrès dans l'application de la Charte dans la quasi-totalité de ses rapports de suivi. L'intervalle de cinq ans entre les visites de monitoring permet aux gouvernements et aux parlements des États de lancer, de mettre en œuvre et d'évaluer des programmes de réforme et des stratégies de décentralisation.

Assemblée générale de l'Association islandaise des pouvoirs locaux

Akureyri (Finlande), 26 septembre 2018

La Présidente du Congrès a pris la parole à l'ouverture de l'Assemblée générale (voir VI. COOPÉRATION EXTÉRIEURE ET PARTENARIATS).

A cette occasion, elle a eu des entretiens bilatéraux avec le Ministre des Transports Sigurður Ingi JOHANSSON et le maire de Reykjavik Dagur EGGERTSSON. Ils ont notamment échangé sur les conséquences de la crise financière de 2008 sur les finances des autorités locales et sur le statut de Reykjavik en tant que capitale.

70 ans après le Congrès de La Haye

La Haye (Pays-Bas), 28 septembre 2018

S'exprimant lors d'une conférence organisée pour commémorer le 70° anniversaire du Congrès de l'Europe, le Secrétaire général du Congrès a souligné que le Congrès de La Haye, tenu du 7 au 10 mai 1948, avait eu un impact direct et indirect sur les profondes mutations qui ont marqué notre continent ces soixante-dix dernières années, et qu'il était à l'origine de la fondation du Conseil de l'Europe. Le Congrès de La Haye avait en effet appelé à la création d'une Europe politique, unie, progressiste et sociale. Toutefois, si le projet des pères fondateurs s'est en grande partie concrétisé au cours de ces décennies, notamment grâce aux efforts du Conseil de l'Europe pour veiller à ce que tous les États membres respectent les principes des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit, Andreas KIEFER a mis en garde contre le risque bien réel de perdre les acquis du Congrès de La Haye. Il a invité les participants à «réaffirmer nos valeurs et notre volonté de poursuivre la construction d'une Europe équitable, inclusive et pacifique, initiée par les femmes et les hommes réunis au Congrès de La Haye il y a 70 ans».

II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS



Réunion du Bureau du Congrès du 18 juin 2018 à Strasbourg.

A. LE BUREAU

Strasbourg, 18 juin 2018

Le Bureau du Congrès a examiné en particulier l'ordre du jour de la 35e session du Congrès qui se tiendra du 6 au 8 novembre 2018 sur le thème «L'intégrité et le comportement éthique des élus locaux et régionaux». Dans ce contexte, le Bureau a discuté de la révision du Règlement et des procédures du Congrès afin d'incorporer un code de conduite pour les membres. Cette révision fait partie du travail visant à promouvoir un comportement éthique et à prévenir la corruption aux niveaux local et régional. Plusieurs rapports sur ces questions seront examinés à la 35e session, y compris le projet de «Code de conduite européen pour toutes les personnes impliquées dans la gouvernance locale et régionale».

Le Bureau a également examiné et accepté une demande des autorités du Royaume du Maroc au Congrès pour l'octroi du statut de partenaire pour la démocratie locale Ce statut, créé en 2014, permet aux représentants élus des autorités locales des pays voisins du Conseil de l'Europe de participer, au sein du Congrès, aux travaux visant à renforcer la démocratie locale et régionale.

Parmi les autres points à l'ordre du jour du Bureau figuraient la situation de la démocratie locale et régionale en République de Moldova, en Turquie et en Arménie, ainsi que les conclusions concernant l'observation des élections locales en Tunisie (6 mai 2018) et les élections locales anticipées en République de Moldova (20 mai 2018). Les membres du Bureau ont également été informés des travaux du groupe de réflexion sur Mostar (voir III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE).

Le contexte financier actuel du Conseil de l'Europe a également été abordé lors de la réunion, ainsi que le projet de réforme du fonctionnement et des structures du Congrès.

Strasbourg, 5 octobre 2018

Le Bureau a examiné plusieurs points relatifs à la situation de la démocratie locale et régionale, notamment l'état d'avancement des travaux du groupe de réflexion sur Mostar, en Bosnie-Herzégovine, ainsi que les résultats du séminaire sur la Charte européenne de l'autonomie locale tenu à Minsk les 11 et 12 septembre 2018. Les membres du Bureau ont également discuté du programme de missions d'observation d'élections locales et régionales en Bosnie-Herzégovine (7 octobre 2018) et en Pologne (21 octobre 2018).

En outre, le Bureau a approuvé l'ordre du jour de la 35e session (6-8 novembre 2018), ainsi que le projet de réforme du fonctionnement du Congrès qui sera présenté à tous les membres lors de cette session. La réforme a été lancée par le Bureau début 2018, lorsque la situation financière du Conseil de l'Europe - et celle du Congrès - est devenue particulièrement difficile. Il entend préserver l'avenir du Congrès et en assurer la pérennité en lui donnant une capacité accrue de réagir rapidement et de manière autonome aux défis futurs. Les modifications regroupent les dispositions législatives existantes en un seul texte et incluent des améliorations qualitatives, telles que l'amélioration de l'indépendance institutionnelle du Congrès en développant des règles de fonctionnement spécifiques au Congrès et une plus grande flexibilité dans la répartition des délégués entre les Chambres.

Le Bureau a également examiné le projet de résolution sur l'intégration des principes du Code de conduite des représentants locaux et régionaux dans les règles et procédures du Congrès, ainsi que le projet de résolution sur l'avenir de la Semaine européenne de la démocratie locale.

B. LES COMMISSIONS

Commission de Monitoring

La Commission s'est réunie le 28 juin 2018 dans la municipalité de Büyükcekmece en Turquie.

Trois rapports sur la situation de la démocratie locale et régionale en Slovénie, en Lituanie et en Géorgie étaient à l'ordre du jour pour adoption et des discussions ont eu lieu sur le monitoring en cours en Pologne et en République de Moldova. Les membres de la Commission ont également examiné les rapports d'information sur les élections locales dans 7 localités de la République de Moldova dont Chisinau et Balti (20 mai 2018), sur les élections locales aux Pays-Bas (21 mars 2018) et sur les élections municipales en Tunisie (6 mai 2018), ainsi qu'un rapport sur "Les droits de vote au niveau local en tant qu'élément d'une intégration réussie à long terme des migrants et des personnes déplacées à l'intérieur du territoire dans les municipalités et les régions d'Europe".

En outre, plusieurs plaintes concernant le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale par les États membres, en particulier par la France et la Serbie, ont été adressées au Congrès et ont été examinées lors de cette réunion.

En marge de la réunion, le maire de la municipalité de Bakırköy, Bülent KERİMOĞLU, a signé le Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle à l'encontre des enfants, lors d'une cérémonie officielle en présence de Anders KNAPE (Suède, PPE / CCE), Président de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès. Le Pacte est un outil, lancé à l'initiative du Congrès, qui propose des actions et des politiques concrètes pour mettre en place des services adaptés aux enfants. L'objectif principal est de protéger les enfants et de prévenir les violences sexuelles auxquelles ils peuvent être exposés. Les villes signataires s'engagent à développer des initiatives dans ce sens.

La Commission se réunira à Strasbourg le 6 novembre 2018

Commission de la Gouvernance

La Commission s'est réunie le 30 mai 2018 à Bálványos, dans le Comté de Covasna (Roumanie).

L'ordre du jour comprenait un certain nombre de rapports destinés à être adoptés à la session de novembre 2018. Plusieurs d'entre eux font partie de la feuille de route pour la prévention de la corruption et la promotion de l'éthique publique aux niveaux local et régional, adoptée par le Congrès en 2016, à savoir le projet de code de conduite européen pour toutes les personnes impliquées dans la gouvernance locale et régionale, un rapport sur la transparence et le développement d'un gouvernement ouvert et un autre sur les conflits d'intérêts aux niveaux local et régional.

Les membres de la Commission ont également discuté et approuvé des lignes directrices sur la consultation des autorités locales par les niveaux supérieurs de gouvernement et un rapport sur les difficultés financières des autorités locales et régionales en Europe, qui feront également l'objet de débats lors de la session de novembre 2018.

La Présidente du Congrès et Attila KORODI, membre du Parlement et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ont ouvert la réunion.

Cette réunion a été suivie le 31 mai par une conférence sur l'utilisation des langues par les pouvoirs locaux et régionaux (voir IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

La Commission se réunira à Strasbourg le 6 novembre 2018

La Commission des questions d'actualité

La Commission s'est réunie à Strasbourg le 19 juin 2018.

Les points à l'ordre du jour comprenaient un rapport sur «Les régions frontalières face aux phénomènes migratoires», préparé par Eirini DOUROU (Grèce, SOC), qui sera soumis pour adoption par la Chambre des régions à la session de novembre 2018. La Commission a également examiné le mandat d'un rapport sur le rôle des autorités locales et régionales dans la sauvegarde des droits sociaux des jeunes, présenté par Piero FASSINO (Italie, SOC).

John WARMISHAM (Royaume-Uni, SOC), Rapporteur thématique sur les activités liées aux Roms, et Michael GUET de la Division des Roms et gens du voyage du Conseil de l'Europe ont fait le point sur la situation actuelle en Europe. En particulier, ils ont fourni des informations sur les résultats des initiatives du Congrès, notamment la Déclaration des maires et des élus locaux et régionaux des Etats membres du Conseil de l'Europe contre l'anti tsiganisme. Le Rapporteur a également donné des informations sur une réunion tenue à Athènes en avril 2018 pour le développement d'un réseau de maires roms grecs, à laquelle 28 municipalités ont participé (voir IV. ACTIVITES THEMATIQUES).

Les participants ont pris note de l'appel du Rapporteur à protester contre les déclarations discriminatoires faites par des représentants des autorités publiques à l'encontre des Roms dans certains États membres et à condamner les attaques violentes qui ont coûté la vie à des Roms Enfin, la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP) en Europe a été examinée sur la base d'un document de discussion soumis par Svitlana BOGATYRCHYK-KRYVKO (Ukraine, CRE).

La Commission se réunira à Strasbourg le 6 novembre 2018

III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

A. ACTIVITÉS DE MONITORING



Une délégation du Congrès a effectué une mission de monitoring du 13 au 15 juin 2018 en République de Moldova.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a pour mission essentielle d'assurer un suivi efficace de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres en évaluant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée en 1985 et ratifiée par les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Visites de monitoring

Depuis décembre 2017, le Congrès a effectué les trois visites de monitoring suivantes:

Géorgie 17-18 avril

La délégation du Congrès a examiné la situation de la démocratie locale et régionale à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par le pays en 2004. Les Rapporteurs Michail ANGELOPOULOS (Grèce, PPE/CCE) et Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD) se sont intéressés plus particulièrement aux faits nouveaux intervenus dans le domaine de la démocratie locale et régionale depuis l'adoption de la précédente recommandation du Congrès, le 19 mars 2013. Des réunions ont eu lieu, notamment, avec la Ministre du Développement régional et des Infrastructures, le Ministre des Finances, le Président du Parlement, l'auditrice générale adjointe et la première adjointe au Défenseur public. La délégation s'est aussi entretenue avec la délégation nationale géorgienne du Congrès, ainsi qu'avec des membres du conseil exécutif de l'Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG). Les Rapporteurs également eu des échanges de vues avec le maire de Tbilissi, des membres de la municipalité de Tbilissi, ainsi qu'avec le Président du conseil municipal de Mtskheta.

Les projets de rapport et de recommandation ont été examinés et approuvés lors de la réunion de la Commission de monitoring tenue à Büyükçekmece (Turquie) le 28 juin 2018 et seront présentés pour adoption lors de la session du Congrès, en novembre 2018.

Pologne, 5 - 7 juin 2018

La délégation du Congrès a examiné la situation de la démocratie locale et régionale à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par le pays en 1993. Les Rapporteurs David BARO RIBA (Andorre, NI-NR) et Pascal MANGIN (France, PPE/CCE) se sont

intéressés plus particulièrement aux faits nouveaux intervenus dans le domaine de la démocratie locale et régionale depuis l'adoption de la précédente recommandation du Congrès, le 26 mars 2015.

Des réunions ont eu lieu, notamment, avec le secrétaire d'État auprès du ministère de l'Intérieur et de l'Administration, le sous-secrétaire d'État auprès du ministère des Finances, le sous-secrétaire d'État auprès du ministère de l'Investissement et du Développement économique, la Vice-Présidente du Sénat, le Vice-Président de la Sejm, le Président de la Cour suprême des comptes (NIK) et le Commissaire aux droits de l'homme. La délégation s'est entretenue avec la délégation nationale polonaise du Congrès et avec des membres des associations de collectivités territoriales polonaises. Les Rapporteurs ont eu également des échanges de vues avec le maire-adjoint de Varsovie et les représentants de collectivités territoriales de la région de Łódź, de la ville de Łódź, du district de Łódź-Est et de la commune de Nowosolna.

Les projets de rapport et de recommandation seront examinés et soumis pour approbation par la Commission de monitoring lors de sa réunion du 6 novembre 2018, avant d'être soumis pour adoption lors de la session du Congrès d'avril 2019.

République de Moldova, 13 – 15 juin

La délégation du Congrès a examiné la situation de la démocratie locale et régionale à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par le pays en 1997. Les Rapporteurs Gunn-Marit HELGESEN (Norvège, PPE/CCE) et Marc COOLS (Belgique, GILD) se sont intéressés plus particulièrement aux faits nouveaux intervenus dans le domaine de la démocratie locale et régionale depuis l'adoption des deux dernières recommandations du Congrès, à savoir la Rec322(2012), le 22 mars 2012, et la Rec411(2018), le 27 mars 2018.

Des réunions ont eu lieu avec le Secrétaire général adjoint du gouvernement, le Ministre de l'Agriculture, du Développement régional et de l'Environnement, le Ministre des Finances, le Président du Parlement, le Président de la Cour suprême des comptes, un juge à la Cour constitutionnelle et la Chef de la Division des enquêtes et du contrôle au sein du Bureau de l'Avocat du peuple. La délégation s'est entretenue avec la délégation de la République de Moldova du Congrès et avec les représentants de l'Association des pouvoirs locaux de Moldova (CALM), le Maire nouvellement élu de Chişinău, la gouverneure (bashkan) de l'Entité territoriale autonome de Gagaouzie, le Président de l'Union des conseils de raïon (UCRM), le Président de l'Association des maires et les maires de Căţăreni et de Drăsliceni.

Les projets de rapport et de recommandation seront examinés et soumis pour approbation lors de la prochaine réunion de Commission de monitoring, prévue le 6 novembre 2018, avant d'être soumis pour adoption lors de la session du Congrès d'avril 2019.

Le Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale (GIE)

Le Groupe rassemble des experts ayant compétence dans les domaines juridiques, politiques ou financiers, et spécialisés dans les questions de démocratie locale et régionale. Le Groupe assiste les trois commissions statutaires du Congrès dans l'exercice de leurs responsabilités statutaires, notamment pour élaborer des rapports sur la situation de la démocratie locale et régionale dans les Etats faisant l'objet d'un suivi de l'application de la Charte, et des rapports généraux sur des thèmes de travail des trois commissions. En ce sens, le Groupe a pour mission principale d'assister juridiquement le Congrès dans sa mission politique.

Lors de leur réunion annuelle à Strasbourg les 20 et 21 septembre 2018, le Groupe a fait le bilan de l'expérience du Congrès en matière de monitoring et a discuté des nouveaux outils qui pourraient être développés en vue de contribuer à une meilleure prise en compte des principes de la Charte dans le droit interne des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Les membres du GIE ont notamment discuté des développements récents de l'activité de monitoring du Congrès, des missions d'observation des élections locales et régionales, et des résultats des missions d'enquête. Ils ont également débattu des questions constitutionnelles dans le cadre de la coopération avec la Commission de Venise. En outre, le GIE a engagé une réflexion sur l'application de la Charte face aux problématiques nouvelles que rencontrent les collectivités locales aujourd'hui.

Suite au renouvellement de la composition du GIE, à l'occasion de cette réunion annuelle, Angel MORENO, Professeur de droit administratif à l'Université Carlos III de Madrid, a été réélu à la présidence du Groupe d'expert pour un mandat de cinq ans.

B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES



Le Congrès a effectué une mission d'observation des élections municipales du 4 au 6 mai 2018 en Tunisie.

Au cours des 15 dernières années, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a observé plus de 100 élections locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et parfois aussi au-delà. Ces missions sont menées à l'invitation des autorités nationales ou des organes électoraux compétents et complètent le monitoring politique de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le suivi des recommandations du Congrès préparées à la suite des missions d'observation est assuré par un dialogue post-électoral.

Missions d'observation

Tunisie, 4 - 6 mai 2018

Pour la première fois depuis le Printemps arabe de 2011, des élections ont été organisées en Tunisie pour élire les conseillers municipaux des 350 communes du pays. Une délégation dirigée par Xavier CADORET (France, SOC), Rapporteur du Congrès et Porte-parole thématique suppléant sur le Partenariat sud-méditerranéen, a effectué une visite d'évaluation électorale du 4 au 6 mai 2018. La délégation se composait également de Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD), porte-parole thématique du Congrès sur l'observation des élections locales et régionales, et de Luc MARTENS (Belgique, PPE/CCE), représentant suppléant du Congrès au Conseil des élections démocratiques de la Commission de Venise. Ils étaient accompagnés par Tania GROPPI, membre du Groupe d'experts indépendants du Congrès sur la Charte européenne de l'autonomie locale et experte en matière électorale.

La délégation a rencontré le Ministre des Affaires locales et de l'Environnement, ainsi que le président de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE). Une table ronde a par ailleurs réuni des représentants des organisations citoyennes d'observation des élections « ATIDE » et « Lam Echaml », ainsi que le directeur de la Fédération nationale des villes tunisiennes. Des réunions ont en outre été organisées avec des membres de la mission d'observation électorale de l'Union européenne, le conseiller technique principal du PNUD en Tunisie et le directeur régional de la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES). La délégation s'est également entretenue avec des représentants de partis politiques et les candidats aux élections locales à Tunis.

Le 6 mai, jour du scrutin, trois équipes du Congrès ont été déployées dans quelque 50 bureaux de vote choisis de manière aléatoire dans certaines régions du pays, dont Tunis et ses environs, Bizerte, Beja, Kairouan et Sousse, afin d'observer le déroulement du vote et du dépouillement. Dans les bureaux de vote visités, la délégation du Congrès a pu observer que de manière générale les élections étaient correctement organisées, le personnel bien informé des procédures et le dépouillement mené avec efficacité et transparence. La délégation a souligné qu'en dépit de

quelques défauts d'organisation et accusations d'abus de ressources et d'autres types de fraude auxquels les autorités se doivent de remédier, elle avait eu l'impression que ces élections s'étaient bien déroulées malgré un contexte difficile, sur le plan politique comme socio-économique, regrettant toutefois un faible taux de participation.

La délégation a déclaré qu'il restait cependant beaucoup à faire pour répondre aux normes requises, concernant notamment la compétitivité de la campagne électorale et le rôle des médias dans un contexte véritablement démocratique, pour ne citer que deux exemples parmi d'autres.

Dans le prolongement de cette mission d'évaluation, un rapport d'information écrit incluant plus de détails et d'autres recommandations sera soumis à la 35è session en novembre 2018.

République de Moldova, 17 – 22 mai 2018

La délégation du Congrès a effectué une mission d'évaluation électorale en République de Moldova en lien avec les élections locales organisées le 20 mai 2018 dans sept municipalités, dont la capitale, Chisinau, et Balti. Conduite par Gunn-Marit HELGESEN (Norvège, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions du Congrès et Rapporteur pour la République de Moldova, la délégation se composait de huit participants. Des réunions de haut niveau ont eu lieu à Chisinau avant le jour du scrutin, notamment avec le président de la Commission électorale centrale de la République de Moldova et des représentants de la communauté internationale. La délégation s'est également entretenue à Chisinau et Balti avec des représentants des candidats et des partis politiques se présentant aux élections locales. Le jour du scrutin, trois équipes du Congrès ont été déployées dans différentes circonscriptions, dont celles de Chisinau, de Balti et de guatre autres communes.

Le Chef de la délégation a déclaré que, d'un point de vue technique, ces élections étaient bien préparées et gérées par un personnel électoral globalement expérimenté au niveau des bureaux de vote, le dépouillement était efficace et, à l'exception des tensions relevées par le Congrès, dans certaines localités situées en dehors de Chisinau et où des incohérences isolées concernent principalement le scellement des urnes, le jour du scrutin pourrait être décrit comme ordonné, calme et sans incident.

Elle a toutefois souligné qu'un jour d'élection devait également être envisagé dans le contexte plus large du contexte de la campagne, soulignant que lors des réunions précédant le E-Day, la délégation du Congrès avait été informée des cas de mauvaise utilisation des ressources administratives, de plaintes concernant violations du financement des campagnes et, dans l'ensemble, l'absence de règles du jeu équitables et un accès égal aux médias pour tous les concurrents.

Elle a déclaré que le Congrès avait déjà reçu plusieurs mois avant ces élections des informations faisant état de pressions exercées sur les élus locaux en République de Moldova par le biais de procédures judiciaires et de menaces, en particulier contre des membres de l'opposition, les incitant à changer de camp. Elle a conclu que le problème le plus préoccupant était probablement le manque de confiance dans les institutions de l'État, notamment le pouvoir judiciaire, dans les partis et, parallèlement, la fatigue politique croissante de la population.

Dans le prolongement de cette mission d'évaluation, un rapport d'information écrit incluant des recommandations ciblées sera adopté lors de la 35è session en novembre 2018.

Sarajevo et Mostar (Bosnie-Herzégovine), 25 – 26 juin 2018

Une délégation du «Groupe de réflexion sur Mostar» composée de Anders KNAPE (Suède, PPE / CCE), Président de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès, Stewart DICKSON (Royaume-Uni, ILDG), Porte-parole thématique chargé de l'observation des élections locales et régionales. Barbara TOCE, Vice-présidente du Congrès (Italie, SOC), ainsi que Franz SCHAUSBERGER, membre du Comité des Régions de l'UE et Président du groupe de travail du Comité des Régions sur les Balkans occidentaux, se sont rendus à Sarajevo et à Mostar

La délégation a eu des échanges de vues avec le Président de la Chambre des peuples de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, le Président de la Commission électorale centrale de Bosnie-Herzégovine, le Premier Vice-président de la Chambre des représentants de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine et le Haut représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Herzégovine pour discuter de la situation du pays plusieurs mois avant les élections générales du 7 octobre et, plus particulièrement, de l'échec de la tenue d'élections locales dans la ville de Mostar.

Des réunions d'information ont également été organisées avec des représentants de la communauté diplomatique à Sarajevo et avec le chef du Bureau du Conseil de l'Europe. Le 26 juin, une Table

ronde a été organisée à Mostar avec des représentants des principaux partis politiques représentés au conseil municipal de Mostar et des représentants de la coalition d'ONG organisant l'initiative «Élection de Mostar» (vote non officiel) le 2 octobre 2016.

Après la visite de deux jours, la délégation du "Groupe de réflexion sur Mostar" a appelé à un compromis entre tous les acteurs politiques pour organiser des élections locales à Mostar le plus tôt possible, mais au plus tard en 2020. Depuis 10 ans, la ville n'a pas connu d'élections locales en raison d'une impasse politique. La délégation du Congrès a encouragé les participants à poursuivre leurs efforts pour trouver une solution au niveau local, qui devrait également bénéficier du soutien des acteurs politiques nationaux. Les représentants des ONG se sont félicités de la participation d'institutions internationales dont le soutien était indispensable pour aller de l'avant. Ils ont également souligné le rôle des jeunes et la nécessité de renforcer l'éducation à la démocratie et à la citoyenneté active.

Le Congrès suit de près la situation de la démocratie locale et régionale en Bosnie-Herzégovine. Il a effectué une mission d'observation des élections régionales qui se sont tenues le 7 octobre 2018 et effectuera une mission de suivi pour évaluer la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale (novembre 2018)

Bosnie-Herzégovine, 19 – 20 septembre et 4 octobre 2018

Une délégation du Congrès conduite par Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD) a effectué une mission d'observation préélectorale en Bosnie-Herzégovine afin d'évaluer la campagne et les préparatifs des élections des assemblées cantonales prévues le 7 octobre. La délégation a coopéré sur le terrain avec les missions d'observation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'OSCE/BIDDH. La délégation a notamment rencontré le Chef de la mission d'observation électorale de l'OSCE/BIDDH en Bosnie-Herzégovine, la Présidente de la Commission électorale centrale (CEC) de Bosnie-Herzégovine, ainsi que des représentants des assemblées cantonales de Sarajevo et de l'Herzégovine-Neretva.

Le 20 septembre, la délégation du Congrès s'est rendue à Mostar et y a rencontré des représentants des associations de citoyens regroupées dans le but de lancer l'initiative «Elect Mostar», de même que des représentants de partis politiques. Des échanges ont également eu lieu avec les médias et des représentants des ONG, ainsi qu'avec la délégation de Bosnie-Herzégovine auprès du Congrès.

Du 4 au 8 octobre, la délégation du Congrès a effectué une mission d'observation électorale portant spécifiquement sur les élections des dix assemblées cantonales de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et le scrutin du 7 octobre 2018 dans le district de Brčko, organisés à l'occasion des élections législatives qui se tenaient ce même jour dans l'ensemble du pays. Durant les jours précédant le scrutin, la délégation du Congrès a assisté à des réunions avec divers interlocuteurs, dont des membres de la Commission électorale centrale, des représentants de partis politiques et des candidats se présentant aux élections, ainsi que des représentants des médias et de la société civile. La délégation a participé à des réunions d'information spéciales sur les élections cantonales avec un membre de la Commission électorale centrale et l'experte indépendante du Congrès sur la Charte européenne de l'autonomie locale. Elle a également pris part à des réunions de préparation générale conjointes avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et l'OSCE/BIDDH.

Le jour du scrutin, neuf équipes de la délégation du Congrès composées de 18 observateurs de 17 pays différents ont été déployées dans quelque 150 bureaux de vote répartis dans les 10 cantons de la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

Dans ses conclusions préliminaires, le chef de la délégation, Stewart DICKSON, a déclaré que le jour du scrutin était généralement organisé et bien préparé et que la majorité des membres des commissions étaient en mesure de gérer le processus malgré des conditions difficiles. Cependant, il a souligné des incohérences sur la manière de voter pour les quatre bulletins de vote dans les urnes, ainsi que sur la question de l'identification de l'affiliation politique des membres des commissions. Le Chef de la délégation a souligné que les élections générales, qui ont eu lieu le même jour et qui ont donné lieu à des décisions importantes pour tout le pays, ont clairement éclipsé la partie cantonale de ces élections; compte tenu de l'importance des compétences des cantons au sein de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de leur rôle dans la structure complexe des institutions en Bosnie-Herzégovine. Il a déclaré qu'il pensait que les élections cantonales devraient être organisées en même temps que les élections locales - et non avec les élections générales.

Séminaire thématique sur la démocratie locale à Mostar

Carla DEJONGHE (Belgique, GILD), membre du Congrès, a pris la parole devant le groupe de travail sur la question de la démocratie locale à Mostar (Bosnie-Herzégovine) lors de la réunion du groupe de travail sur les Balkans occidentaux du Comité des Régions de l'UE, qui a eu lieu à Bruxelles le 3 mai. Elle a rappelé la situation particulière de Mostar, qui n'a connu aucune élection depuis dix ans, et souligné que cette commune de plus de 100 000 habitants était privée du droit de choisir ses représentants au niveau local et n'était pas administrée dans le respect des principes fondamentaux de la démocratie locale. Mme DEJONGHE a rappelé également que le Congrès avait mis en place un groupe de réflexion sur la question spécifique de la démocratie locale à Mostar, dans l'objectif d'œuvrer à une solution juridique et politique associant l'ensemble des acteurs locaux et européens.

IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES



Le Congrès a organisé une conférence sur l'usage des langues par les pouvoirs locaux et régionaux le 31 mai 2018 en Roumanie.

Le Congrès assiste les collectivités locales dans l'exercice de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs citoyens et dans leur recherche de solutions aux défis auxquels elles sont confrontées, en particulier en termes de sécurité, d'intégration, de dialogue et de participation, de respect des droits fondamentaux et des droits sociaux et d'inclusion des populations vulnérables.

Il est à l'initiative de réflexions et de projets sur ces questions et contribue activement aux travaux menés en la matière au sein du Conseil de l'Europe et au niveau européen.

A. MIGRANTS ET RÉFUGIÉS

Le Congrès travaille depuis de nombreuses années sur la question des migrants et des réfugiés au niveau local et régional. Il a adopté plusieurs recommandations et résolutions, notamment sur le rôle et les responsabilités des collectivités locales et régionales dans l'accueil et l'intégration des migrants (2017) et sur les mineurs réfugiés non accompagnés (2018).

Le Congrès a participé à la Conférence « Migration et asile: vers une approche fondée sur une gouvernance multi niveaux », organisée le 23 avril 2018 à Bruxelles par la région de l'Attique et la Conférence des Régions périphériques et maritimes (CRPM). Lors de l'allocution qu'elle a prononcée en ouverture de cette conférence, le Gouverneur régional de l'Attique, Rena DOUROU (Grèce, SOC), s'exprimant également en sa capacité de Rapporteur du Congrès, a déclaré que le phénomène des réfugiés/migrants constituait pour les gouverneurs de région et les maires un double défi: d'une part, ils assurent des services essentiels dans le respect de la dignité des personnes qui arrivent dans leurs villes ou régions; d'autre part, ils se heurtent, dans cette tâche, à deux difficultés, qui sont l'absence de cadre institutionnel clair au niveau européen et national et le manque de financement.

Lors de la réunion du Comité de Lanzarote tenue à Strasbourg le 21 juin 2018, le porte-parole thématique du Congrès sur les enfants, Johan van den HOUT (Pays-Bas, SOC), a présenté le rapport « Enfants réfugiés non accompagnés : rôle et responsabilités des collectivités locales », adopté par le Congrès en mars 2018. Dans ce rapport, les États membres sont encouragés à adopter une approche fondée sur les droits de l'enfant, afin de respecter du mieux possible l'intérêt supérieur de l'enfant. Le rapport souligne aussi la responsabilité spécifique des collectivités locales et régionales dans l'accès aux services pour les enfants réfugiés non accompagnés et dans la mise en place de procédures adaptées aux enfants, par exemple pour l'évaluation de leur âge.

Le Vice-Président du Congrès et porte-parole suppléant sur le Partenariat Sud-Med, Michalis ANGELOPOULOS (Grèce, PPE), a participé à la Conférence sur les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile dans la région euro-méditerranéenne, organisée les 3-4 octobre 2018 à Athènes par le Centre européen pour l'indépendance et la solidarité mondiales du Conseil de l'Europe (Centre Nord-Sud). Il y a notamment été question de l'approche féministe des procédures d'asile, de l'intégration des femmes par l'éducation et de la mobilité des filles et des femmes réfugiées et demandeuses d'asile en Afrique et au Proche-Orient. À la lumière des différentes réalités nationales et régionales, les participants ont évoqué les évolutions et les principales difficultés concernant ces groupes spécifiques. Ils ont réfléchi à des solutions pour renforcer la protection et l'intégration de ces personnes, sur la base d'exemples concrets de bonnes pratiques. Diverses institutions ont présenté leurs activités, parmi lesquelles l'association libanaise de défense des droits des femmes KAFA, qui a décrit son action de sensibilisation sur les violences domestiques. Les conclusions ont été présentées conjointement par Michalis ANGELOPOULOS et Abdelkader EL KHISSASSI, expert de l'Union pour la Méditerranée sur les affaires civiles et sociales.

B. LANGUES RÉGIONALES ET MINORITAIRES

Le Congrès accorde un intérêt spécifique aux langues régionales ou minoritaires. En effet, dans le cadre de son suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale, les questions linguistiques figurent souvent au cœur des conflits entre les communautés et les différents niveaux de gouvernance.

S'exprimant lors de l'audition de l'Assemblée parlementaire sur le thème « Vingt ans après : lacunes et problèmes dans l'emploi des langues régionales ou minoritaires au niveau local et régional », organisée le 25 avril 2018 à Strasbourg par la sous-commission sur les droits des minorités de la Commission de l'Assemblée parlementaire sur l'égalité et la non-discrimination, Andrew DAWSON (Royaume-Uni, CRE), Rapporteur du Congrès sur l'usage des langues par les collectivités locales et régionales, a souligné que si une collectivité locale souhaitait répondre aux besoins de ses habitants, elle devait communiquer dans une langue leur permettant de participer de manière effective et approfondie à la démocratie locale. M. DAWSON a évoqué un nouveau rapport du Congrès, qui sera présenté lors de sa session d'octobre 2019 et portera sur les questions visées à l'article 10 de la Charte sur les langues, à savoir l'usage des langues au sein des administrations locales et régionales et dans la prestation des services publics.

Afin de marquer le 20e anniversaire de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, et dans le cadre de la préparation d'un rapport sur «**l'usage des langues par les collectivités locales et régionales**», le Congrès a organisé une conférence sur ce thème, le 31 mai 2018 en Roumanie. Sont intervenus en ouverture de la conférence la Présidente du Congrès, le député roumain et ancien Ministre de la Culture et président de l'Alliance démocratique des Hongrois de Roumanie, le Président du Conseil du Comté de Covasna et le Maire de la ville de Sfântu Gheorghe. La conférence a porté notamment sur la manière dont les collectivités locales et régionales peuvent tirer parti de la diversité linguistique dans l'intérêt de toutes les personnes concernées. Les débats ont été divisés en sessions thématiques sur l'usage des langues : 1) au sein des assemblées locales et régionales ; 2) dans l'interaction avec l'administration et la participation citoyenne ; 3) dans la toponymie ; 4) dans l'accès aux services publics.

Le Groupe de travail sur la diversité culturelle et linguistique de la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) s'est réuni à Bruxelles le 26 septembre 2018, afin de célébrer la Journée européenne des langues et de présenter son nouveau Décalogue pour la diversité linguistique. Andrew DAWSON a présenté les travaux du Congrès dans ce domaine. En lien avec le rapport sur « l'usage des langues par les collectivités locales et régionales » qu'il prépare actuellement en tant que Rapporteur du Congrès, M.DAWSON a souligné que les questions linguistiques peuvent être au cœur de conflits entre les communautés et les différents niveaux de gouvernance. Il a insisté sur l'importance d'encourager la préservation et l'apprentissage des langues minoritaires, mais avant tout sur la nécessité de faire de ces langues des outils dans la prestation des services publics. Dans un récent rapport adopté en 2017 sur «les langues régionales ou minoritaires en Europe aujourd'hui », le Congrès affirmait que la défense des langues régionales ou minoritaires historiques permettait de protéger la diversité, et il encourageait les collectivités à prendre des mesures pour développer l'enseignement de ces langues dans les régions. Dans sa conclusion, M.DAWSON a appelé les responsables politiques locaux à réaffirmer le rôle que les collectivités locales et régionales peuvent et devraient jouer dans la protection, le développement et la promotion de la diversité linguistique.

C. EGALITÉ DES GENRES

Le Congrès a présenté ses travaux sur l'égalité de genre lors de plusieurs événements, mettant l'accent en particulier sur la participation des femmes à la politique, les femmes et les filles dans les migrations et l'intégration d'une perspective de genre dans les processus budgétaires.

Il a été représenté par Gunn-Marit HELGESEN (Norvège, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions, lors de la Conférence internationale sur« Égalité entre les femmes et les hommes : ouvrons la voie », organisée les 3-4 mai 2018 à Copenhague dans le cadre de la Présidence danoise du Comité des Ministres, pour le lancement de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023. Cette conférence avait pour but d'évoquer les difficultés actuelles et émergentes qui retardent l'avènement d'une égalité pleine et entière entre les femmes et les hommes et de débattre des modalités de la mise en œuvre de la Stratégie, adoptée par le Comité des Ministres le 7 mars 2018.

Le Congrès contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques ayant trait aux responsables politiques locaux et régionaux. Ceux-ci incluent notamment la prévention des stéréotypes de genre, la lutte contre les violences domestiques, l'égalité d'accès des femmes à la justice, la participation des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique, la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile et l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et toutes les mesures.

Le Congrès a été représenté lors du 2^e Forum eurasien des femmes, tenu à Saint-Pétersbourg le 20 septembre 2018, par sa Présidente, qui a prononcé une allocution en ouverture du Forum et participé au débat public sur des « Initiatives mondiales pour les femmes» ainsi qu'à diverses séances thématiques.

Ce Forum eurasien des femmes, organisé par le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie et l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants (AIP-CEI), a porté sur la participation des femmes à la sécurité mondiale et au développement durable.

La Présidente a souligné que la participation juste et équitable des femmes et des hommes à la vie publique était essentielle à la démocratie, insistant sur l'engagement du Conseil de l'Europe, dont les trois assemblées – le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres – sont actuellement présidées par des femmes. Elle a souligné que le Congrès avait instauré un seuil minimal de 30 % de femmes au sein des délégations nationales. En conséquence de cette mesure, ne serait-ce que sur les cinq dernières années, la représentation des femmes au sein des délégations nationales est passée de 31 % à 42 %, et les femmes constituent aujourd'hui 65 % de la direction exécutive du Congrès.

La Présidente a cependant déploré, malgré les progrès réalisés, que les femmes restent encore largement sous-représentées à tous les niveaux de gouvernance et dans tous les domaines de la société. Elle a insisté sur l'importance des niveaux local et régional de ce point de vue. Les solutions peuvent consister en l'instauration de quotas ou d'une représentation équilibrée, et doivent surtout recevoir l'appui de l'ensemble de la société. Les solutions requièrent aussi l'engagement des autorités locales, régionales et nationales, des partis politiques et des médias. Enfin, leur succès suppose aussi qu'il soit possible de créer des espaces de dialogue et de mise en réseau non seulement entre les femmes, mais aussi entre les femmes et les hommes.

La Vice-Présidente du Congrès Liisa ANSALA (Finlande, GILD) est intervenue lors du **Salon municipal d'Helsinki**. Organisé par l'Association des pouvoirs locaux et régionaux finlandais, ce Salon est le plus grand événement annuel de Finlande consacré au secteur des collectivités locales, rassemblant quelque 7500 responsables du secteur public, employés municipaux, entreprises et associations. La Vice-Présidente a souligné l'importance de la participation politique des femmes et la nécessité d'une politique européenne de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Mme ANSALA a prôné le recours à des outils tels que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire pour faciliter la participation des femmes aux décisions politiques. Elle a encouragé les collectivités locales et régionales à faire preuve d'une plus grande audace en la matière, y compris dans son propre pays la Finlande, et elle a dénoncé la persistance des stéréotypes de genre et des inégalités salariales.

D. GOUVERNEMENT OUVERT

La question de la transparence et du gouvernement ouvert est l'une des priorités que le Congrès s'est données dans sa Feuille de route des activités de « prévention de la corruption et de promotion de l'éthique publique aux niveaux local et régional », qu'il a adoptée en octobre 2016. De plus, une résolution et une recommandation intitulées « Transparence et gouvernements ouverts » seront examinées pour adoption prochainement, lors de la 35e session plénière, en novembre 2018.

La transparence, la participation et la responsabilité – les principes clés du gouvernement ouvert – requièrent des collectivités locales et régionales qu'elles fassent preuve d'innovation dans leurs interactions avec les citoyens et dans la manière dont elles gèrent leurs administrations. Pour cette raison, le Congrès encourage les collectivités locales à promouvoir et introduire un large éventail de principes et de pratiques du gouvernement ouvert, qui auront pour effet de renforcer la bonne gouvernance, d'améliorer la prise de décision, d'accroître la transparence et de faire reculer la corruption.

Le Congrès a été invité à participer à la **Communauté de pratique sur la transparence et le gouvernement ouvert** organisée le 23 mai 2018 par les Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et à y présenter les outils et dispositifs qu'il a conçus en vue d'aider les collectivités locales et leurs associations dans ce domaine.

Le Congrès a également été invité au 5° Sommet mondial du partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), qui s'est tenu du 17 au 19 juillet à Tbilissi, en Géorgie. Ce sommet a été une excellente occasion de promouvoir la contribution des collectivités locales aux engagements nationaux au titre du PGO et de renforcer leur action en faveur des principes du gouvernement ouvert. Organisé sous l'égide du Gouvernement de la Géorgie, le Sommet a réuni des chefs d'État et des ministres, des responsables publics, des parlementaires, des représentants des collectivités locales, de la société civile et d'organisations internationales, des chercheurs et des journalistes de plus de 70 pays. Le Congrès y était représenté par Anthony BUCHANAN (Royaume-Uni, PAP-NPA), Président du conseil d'East Renfrewshire, et Vladimir PREBILIČ (Slovénie, SOC), maire de Kočevje.

Le 17 juillet 2018, en marge du Sommet, le Congrès a organisé à Roustavi, en Géorgie, conjointement avec l'Association des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG), l'atelier « **Gouvernance ouverte au niveau local : des villes en action** » (voir V. ACTIVITES DE COOPERATION).

E. PARTICIPATION DES CITOYENS

Le Congrès – et en particulier sa Commission de la gouvernance – a poursuivi son action concernant la participation citoyenne, les données ouvertes, les villes intelligentes et les politiques urbaines.

Le membre du Congrès Martin FODOR (Royaume-Uni, GILD) est intervenu lors des **Journées 2018** de la démocratie et de la gouvernance électroniques en ECE, organisées le 3 mai 2018 à Budapest (Hongrie) par la Société informatique autrichienne. Il a souligné que les élus et autres responsables locaux devaient réfléchir à la manière d'engendrer des « citoyens intelligents », c'est-à-dire des citoyens à la fois engagés et mis en capacité d'apporter une contribution positive au développement de la ville et de la communauté.

M. FODOR a également participé à un groupe de discussion sur les «Exigences en matière de données ouvertes pour les Villes intelligentes – que demander aux législateurs?», organisé par le Congrès à l'Université Andrassy de Budapest. Il a présenté à cette occasion le rapport «Libre accès aux données = amélioration des services publics» adopté lors de la 32e session du Congrès, et rappelé que les données ouvertes permettent une plus grande transparence et non seulement fournissent aux citoyens les informations nécessaires pour comprendre l'action des pouvoirs locaux mais aussi leur donnent les moyens de contribuer à la prise de décision. Il a insisté sur le rôle de la participation citoyenne dans la création de villes intelligentes.

M. FODOR a aussi participé à une conférence sur «La bonne gouvernance et la participation civile effective au niveau local en Arménie», qui s'est tenue le 4 septembre 2018 à Erevan, en Arménie. Il a souligné que la participation citoyenne est un aspect indispensable d'une démocratie moderne effective (voir V. ACTIVITES DE COOPERATION)

F. INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DES RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE

Suite à la création de l'Alliance ukrainienne des Villes et des Régions pour le développement d'initiatives roms à Kiev en novembre 2017, le groupe de travail de l'Alliance a entamé les préparatifs d'un exercice similaire en Grèce. L'Alliance était au centre de la **conférence** «**Renforcer les réseaux roms au niveau local et régional**» qui s'est tenue le 12 avril 2018 à Athènes avec la participation de 35 maires grecs et des associations de collectivités locales et régionales ainsi que des représentants du gouvernement. Le Congrès était représenté par John WARMISHAM (Royaume-Uni, SOC), Porteparole thématique du Congrès pour les Roms et les Gens du voyage et Michail ANGELOPOULOS (Grèce, PPE-CCE), Vice-Président du Congrès.

Le réseau devrait devenir un partenaire central de l'Alliance européenne des Villes et des Régions pour l'inclusion des Roms (qui regroupe 130 autorités locales et régionales de 29 États membres) dans leur lutte contre l'antitsiganisme au niveau local et régional. Le Congrès a adopté en 2017 une "Déclaration des maires et des élus locaux et régionaux des Etats membres du Conseil de l'Europe contre l'antitsiganisme". Signée par 83 entités de 32 Etats membres, elle constitue un texte historique qui aide les autorités locales et régionales à positionner eux-mêmes explicitement contre l'antitsiganisme et travaillent pour l'inclusion des Roms.

G. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (SEDL)

La 11e édition de la SEDL est organisée dans la semaine du 15 au 21 octobre 2018. Une cinquantaine de villes participantes ont déjà rendu compte des activités menées sous le thème «Participation, consultation et engagement des citoyens: pour une démocratie locale dynamique», mettant l'accent en particulier sur la participation et l'engagement des enfants et des jeunes.

Le Groupe de réflexion sur la SEDL, créé par le Bureau en février 2018 et chargé de donner une nouvelle dimension à cette initiative (conformément à la Résolution 423 (2017) adoptée lors de la 33e session du Congrès), s'est réuni de nouveau les 19 juin et 10 septembre 2018 et a proposé des changements destinés à donner plus d'ampleur à la Semaine. Entre ces deux réunions, des consultations ont été organisées avec les coordinateurs nationaux de la SEDL au sujet des propositions de changements.

Le 5 octobre 2018, le Bureau a approuvé l'avant-projet de résolution présentant les nouvelles modalités d'organisation de la Semaine européenne de la démocratie locale, relatives à son calendrier, à la manière de recenser et récompenser les initiatives les plus remarquables et de leur donner plus de visibilité, aux solutions pour étendre la portée de la SEDL et à la création d'un réseau pour l'échange de bonnes pratiques.

Le projet de résolution sera soumis pour adoption lors de la prochaine session du Congrès, à l'occasion du débat «La Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL): un nouvel élan», qui se tiendra le 7 novembre.

H. AUTRES

Congrès international des communautés musulmanes : « Les pouvoirs locaux, acteurs essentiels d'une intégration réussie »

Abu Dhabi, 9 mai 2018

Le Secrétaire général du Congrès a déclaré que les dirigeants politiques – autorités nationales et locales – et religieux, ainsi que la société civile et le monde universitaire, doivent encourager et pratiquer l'entente mutuelle, le dialogue et la participation des citoyens de toute appartenance religieuse.

S'exprimant sur «le rôle des collectivités locales dans l'intégration des minorités religieuses et la promotion du dialogue et des activités interculturels et interreligieux », M.Kiefer a insisté sur le rôle important des villes et communes où différentes communautés religieuses peuvent confronter et adapter la perception qu'elles ont les unes des autres. Il a rappelé l'engagement du Congrès à développer et partager les bonnes pratiques et présenté la Boîte à outils pour l'organisation d'activités interculturelles et interreligieuses, conçue par le Congrès en 2015 afin d'informer les collectivités

locales et régionales plus efficacement au sujet du dialogue interculturel et interreligieux au niveau local. Cette Boîte à outils est disponible dans 37 langues.

Conférence de *The Economist* « Gouvernance et axes régionaux pour la croissance : l'élan européen – la dynamique grecque »

Loutraki (Grèce), 11 mai 2018

La conférence a donné à la Présidente du Congrès Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM l'occasion d'évoquer la question des relations entre les gouvernements nationaux et les régions. Attirant l'attention des participants sur l'évolution du rôle des régions, elle a mentionné le récent rapport du Congrès sur les tendances et perspectives en termes de coopération inter-régionale en Europe. Ce rapport propose des initiatives visant à approfondir la coopération bilatérale et multilatérale entre les régions.

Elle a rappelé par ailleurs que le Congrès promeut le principe de subsidiarité afin que les populations locales puissent s'exprimer sur la manière dont elles souhaitent gérer leurs affaires publiques. Elle a déclaré que le défi consistait à garantir le respect des principes fondamentaux de la démocratie, selon la volonté du peuple et avec le plus de dialogue politique possible, ajoutant qu'un certain degré d'autonomie régionale était un moyen efficace pour rapprocher le pouvoir des citoyens.

Conférence « Protéger les institutions démocratiques au sein d'une Europe en crise : défis et réponses »

Nauplie (Grèce), 11 mai 2018

La Présidente du Congrès a déclaré que préserver les institutions démocratiques, c'était les rendre plus accessibles aux citoyens et associer ceux-ci à la prise de décision. Elle a insisté sur le rôle spécifique des collectivités locales et régionales, qui représentent l'autre dimension de la démocratie et un facteur stabilisateur, soulignant que ce dont nous avons besoin, ce n'est pas moins mais plus de démocratie. Elle a expliqué que les collectivités locales et régionales sont l'incarnation de l'autre dimension de la démocratie dans les États membres, soulignant que des pouvoirs locaux et régionaux forts dotés de compétences clairement définies, de ressources appropriées ainsi que d'un cadre politique et juridique adéquat pouvaient contribuer de manière significative à surmonter les défis à venir.

Mme MOSLER-TÖRNSTRÖM a insisté également sur la nécessité d'une plus grande coordination entre tous les niveaux de gouvernement et, en particulier, avec les autorités locales et régionales qui devraient être des partenaires à part entière et étroitement associées aux processus décisionnels nationaux et européens.

La Présidente du Congrès a présenté le travail et les outils du Congrès, en particulier le monitoring de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale et le dialogue post-suivi avec les autorités nationales. Elle a également détaillé les programmes de coopération du Congrès qui soutiennent ce dialogue et contribuent au renforcement des cadres et des mécanismes de consultation. La lutte contre l'extrémisme violent, les droits de l'homme aux niveaux local et régional, la transparence et l'éthique, le dialogue interculturel et interreligieux ou encore la participation citoyenne sont quelques-uns des sujets clé sur lesquels travaille le Congrès pour aider les élus locaux et régionaux à améliorer leur gouvernance, à mieux expliquer leur action aux citoyens et à impliquer ceux-ci plus étroitement dans la vie de leur collectivité.

Conférence internationale « Coopération transfrontalière en Europe : décentralisation, cadres juridiques et pratiques »

Dubrovnik (Croatie), 25 mai 2018

Lors de cette conférence, Vladimir PREBILIČ (Slovénie, SOC), maire de Kočevje et membre du Congrès, a participé au débat intitulé « La coopération transfrontalière dans un contexte de décentralisation : la valeur ajoutée des instruments juridiques du Conseil de l'Europe ».

M. PREBILIČ a présenté une étude de cas au sujet de la compétition sportive annuelle lancée en 1961 entre les communes de Kočevje, en Slovénie, et Delnice, en Croatie, dont l'objectif est d'impliquer des enfants d'écoles primaires vivant de part et d'autre de la rivière Kolpa qui sépare les deux pays. Il a expliqué que ces compétitions sportives étaient, de trois manières différentes, le lieu d'une coopération mutuelle renforcée : à l'échelle municipale, entre les institutions publiques et pour la promotion des échanges entre les enfants et les jeunes.

V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE



Les Présidentes du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès lors de la Session de l'Assemblée parlementaire d'octobre 2018 : Trois femmes à la tête des trois organes politiques du Conseil de l'Europe, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation.

A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL

Comité des Ministres

Le Président et le Secrétaire Général du Congrès tiennent des échanges de vues et communiquent régulièrement avec les Délégués des Ministres. Le Congrès participe aussi activement aux présidences du Comité des Ministres.

La Présidente du Congrès s'est adressée aux Ministres des Affaires étrangères des 47 Etats membres à Elsinore (Danemark) le 18 mai 2018 à l'occasion de la 128e Session du Comité des Ministres. Elle a évoqué le dialogue étroit que le Congrès entretient avec les gouvernements dans le cadre de ses diverses activités, notamment lors de ses missions de monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale, de l'observation d'élections locales et régionales ou de la mise en œuvre de l'action du Conseil de l'Europe. Plans (voir I. AGENDA POLITIQUE)

B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Le Congrès tient des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin d'intensifier la coopération au niveau des rapporteurs et de leurs secrétariats respectifs, ainsi que dans les domaines d'intérêt commun, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes du Conseil de l'Europe.

En septembre 2018, le Secrétaire général du Congrès a participé à un débat sur "le rôle des parlements nationaux dans des processus de décentralisation réussis" dans le cadre d'une réunion de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'APCE à Lisbonne. Lors de cet événement, qui s'inscrivait dans le cadre des célébrations du 30e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte européenne de l'autonomie locale, M. KIEFER a rendu hommage à l'APCE pour son rôle important dans la sécurisation de la décentralisation et de la sécurité démocratique en Europe (voir I. AGENDA POLITIQUE).

La Présidente du Congrès a pris part au débat sur la base du rapport de M. LEITE RAMOS lors de la session d'automne de l'APCE. Elle s'est déclarée convaincue qu'une décentralisation réussie est

directement liée à une interaction et une coopération fortes entre toutes les parties concernées, ainsi que les commissions parlementaires et les représentants des gouvernements locaux. En marge de ce débat, la Présidente a également rencontré la Présidente de l'APCE. Les deux Présidentes ont souligné leur volonté de contribuer à renforcer encore davantage la coopération entre les deux assemblées politiques du Conseil de l'Europe.



La Présidente du Congrès a participé à un débat de l'Assemblée parlementaire le 11 octobre 2018 à Strasbourg.

C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT

Le Congrès coopère étroitement avec la Commission de Venise, en particulier dans les domaines de l'observation d'élections et du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Conseil des élections démocratiques (CED) est une plate-forme de coopération électorale entre la Commission de Venise, en sa qualité d'organe juridique, l'Assemblée parlementaire et le Congrès, en tant qu'organes

Les membres du Congrès au CED sont actuellement les porte-paroles thématiques sur l'observation des élections locales et régionales Jos WIENEN (Pays-Bas PPE/CCE) and Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD)

D. CENTRE NORD-SUD

Le Congrès a poursuivi sa participation à la gouvernance du quadrilogue du Centre Nord-Sud et son engagement à contribuer aux activités du Centre.

Thomas ANDERSSON (Suède, GILD) a participé au séminaire "Renforcer l'approche du quadrilogue dans la coopération euro-méditerranéenne de la jeunesse", organisé dans le cadre de la 6e Université méditerranéenne du Centre Nord-Sud sur la jeunesse et la citoyenneté mondiale le 11 mai 2018 à Tunis. Il a souligné en particulier l'engagement du Congrès dans la mise en œuvre d'initiatives visant à promouvoir activement la participation des jeunes et leur autonomisation dans la vie civique et publique.

Michail ANGELOPOULOS (Grèce, PPE/CCE), Porte-parole suppléant du Partenariat Sud-Méditerranée du Congrès a participé à la Conférence sur «Les migrants et les demandeurs d'asile recherchés par les femmes et les filles dans l'Euromed» qui s'est tenue à Athènes les 3 et 4 octobre 2018. Il a souligné les liens étroits et la qualité de la coopération entre le Congrès et le Centre Nord-Sud, le Congrès faisant partie du quadrilogue du Centre Nord-Sud, qui réunit des représentants des niveaux national, parlementaire, local et régional et de la société civile (voir III. ACTIVITÉS THÉMATIQUES)

Le Congrès participera également à la réunion du Bureau et du jury du Prix Nord-Sud qui se tiendra à Tunis le 19 octobre 2018

E. CONFÉRENCE DES OING

Le Congrès et la Conférence des OING ont une coopération étroite en particulier sur des questions thématiques telles que l'égalité, la participation des jeunes, la participation des citoyens et les questions liées à la religion.

Le 24 avril 2018, la Présidente du Congrès a rencontré Anne NÈGRE, Vice-Présidente de la Conférence des OING en charge de l'égalité. Elles ont convenu d'accroître les synergies et l'échange d'informations entre le Congrès et la Conférence. Cette coopération peut prendre la forme d'échanges de programmes de travail annuels, d'une réunion au niveau des présidents une fois par an ou de la participation à des événements réciproques.

Suite à sa Résolution 385 (2015) sur « Promouvoir une citoyenneté active en établissant des partenariats avec la société civile » dans laquelle le Congrès appuyait l'idée d'une révision du «Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel» (adopté par la Conférence des OING en octobre 2009), le Congrès s'est déclaré prêt à coopérer avec la Conférence pour la révision du Code. La première réunion visant à créer un groupe de travail commun se tiendra le 6 novembre 2018

VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PRTENARIATS



Le 25 septembre 2018, une délégation du Congrès a participé à la 5^e réunion du groupe de travail du CdR sur l'Ukraine à Kiev.

A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE

Le Congrès et le Comité des Régions de l'Union européenne coopèrent de manière permanente entre les sessions plénières des deux institutions.

Le 3 mai 2018, Carla DEJONGHE (Belgique, GILD), membre supplémentaire du Groupe de réflexion du Congrès sur Mostar, en Bosnie-Herzégovine, a participé à la réunion du groupe de travail sur les Balkans occidentaux du Comité des régions de l'UE, tenue à Bruxelles. S'adressant au Groupe de travail sur la question de la démocratie locale à Mostar, elle a rappelé la situation particulière de la ville, où aucune élection locale n'avait été organisée depuis 10 ans (voir III. SUIVI DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE)

Le 29 mai 2018, Marc COOLS (Belgique, GILD), Rapporteur du Congrès sur la démocratie locale et régionale en Ukraine, a participé au Bureau de la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux du partenariat oriental (CORLEAP) du Comité européen des Régions à Bruxelles. S'exprimant dans le débat sur les moyens de combler le fossé démocratique engendré par le manque de confiance des citoyens dans les responsables politiques et leur sentiment d'exclusion du processus décisionnel politique, il a rappelé le rôle essentiel des autorités locales et régionales dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques plus transparente et plus responsable envers les citoyens. Il a donné des exemples d'initiatives de participation, y compris celles menées dans le cadre des activités de coopération du Congrès dans les pays du partenariat oriental.

Les 24 et 27 juin 2018, Franz SCHAUSBERGER (UE), membre de la Commission de la citoyenneté, de la gouvernance, des affaires institutionnelles et extérieures (CIVEX) et Président du Groupe de travail du CdR sur les Balkans occidentaux, a participé à la visite du Groupe de réflexion sur Mostar à Sarajevo et à Mostar, en Bosnie-et-Herzégovine, dans le cadre de la coopération sur les Balkans occidentaux.

Le 10 juillet 2018, le Secrétaire Général du Congrès est intervenu lors d'une réunion de la commission CIVEX, où il a souligné la bonne coopération entre les deux institutions. Il a souligné l'inquiétude du Congrès concernant la situation à Mostar. Il a également annoncé que la situation à Paracin, en Serbie, serait abordée lors d'un débat sur "les maires sous pression", qui se tiendrait à la Chambre des pouvoirs locaux lors de la session du Congrès de novembre 2018. Cette réunion était également une occasion pour les Secrétaire généraux des deux institutions de discuter de la

coopération future, notamment de la réunion du Groupe de haut niveau en janvier 2019 et d'un événement conjoint célébrant le 25e anniversaire des deux institutions en juin 2019.

Le 24 septembre 2018, Gunn Marit HELGESEN (Norvège, PPE / CCE), Vice-Présidente du Congrès et Présidente de la Chambre des Régions, a pris la parole devant la 8e réunion annuelle de la Conférence des pouvoirs régionaux et locaux pour le partenariat oriental (CORLEAP) à Kiev. Elle a souligné la nécessité de plaider pour la bonne gouvernance et la démocratie locale dans toute l'Europe, de promouvoir l'éthique et la transparence aux niveaux local et régional et de travailler à la construction de sociétés sûres et inclusives, respectueuses de la diversité. Elle a également souligné que les approches participatives dans les processus décisionnels locaux sont un pilier de nos démocraties, ce qui renforcera la confiance des autorités locales.

En outre, la Vice-Présidente du Congrès a souligné la nécessité de faire progresser et d'approfondir la décentralisation afin de renforcer le système d'autonomie locale et d'ouvrir la voie à un développement municipal durable.

Le 25 septembre 2018, Gunn Marit HELGESEN et le Secrétaire général du Congrès ont participé à la 5e réunion du groupe de travail du CdR sur l'Ukraine à Kiev. Cette réunion, qui a réuni des parties prenantes ukrainiennes et internationales pour discuter des réalisations et des défis de la réforme de la décentralisation en Ukraine, a été présidée par le vice-Ministre du Développement régional, de la Construction, du Logement et des Services communaux de l'Ukraine, Vyacheslav NEHODA et Markku MARKKULA, premier Vice-Président.du Comité européen des Régions.

Le 11 octobre 2018, Manuela BORA (Italie, SOC), Rapporteur sur le Code de Conduite révisé du Congrès et Xavier CADORET (France, SOC), Vice-Président du Congrès et Porte-parole suppléant du partenariat Sud-Méditerranée, ont participé à la 4e réunion du la Commission pour le développement territorial durable de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM). Mme BORA a présenté le projet de Code de conduite européen révisé pour toutes les personnes impliquées dans la gouvernance locale et régionale

B. ASSOCIATIONS EUROPÉENNES

ALDA

Le 4 mai 2018 à Bruxelles, Carla DEJONGHE (Belgique, GILD), membre du Congrès et Député du Parlement régional de Bruxelles-Capitale, a participé à la session d'introduction de l'Assemblée générale de l'ALDA sur le thème «Comment contribuer à la gouvernance locale initiatives dans les défis à venir de l'UE et de son voisinage ". Elle a souligné que le Congrès avait identifié des problèmes récurrents au niveau local - tels que le manque de compétences, les finances, les consultations et la participation des citoyens, ce qui faisait que les gens se sentaient exclus des processus démocratiques. Elle a ajouté que les institutions démocratiques, y compris la gouvernance locale, devaient impliquer les citoyens dans la prise de décision, rappelant la nécessité d'encourager la coopération afin de garantir une action cohérente et complémentaire pour faire face aux défis actuels

Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Gunn Marit HELGESEN, Présidente de la Chambre des Régions, s'est adressé à l'Assemblée générale de l'ARE à Lillehammer, en Norvège, le 23 mai 2018 et a salué le regain de dynamisme dans le partenariat de longue date entre les deux instances, rappelant que de nombreux membres de l'ARE étaient représentés Congrès et a activement participé à ses travaux. Elle a soutenu la position de l'ARE selon laquelle la coopération interrégionale et l'échange de bonnes pratiques étaient essentiels au renforcement d'une Europe démocratique où les citoyens sont réellement impliqués dans la prise de décision et la résolution de problèmes, face aux défis du populisme croissant et de la radicalisation, de la migration croissante et de la nécessité d'une intégration accrue et solidarité territoriale

Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

Lors de la séance d'ouverture de la conférence du CCRE sur l'égalité, la diversité et l'inclusion, tenue à Bilbao (Espagne) le 11 juin 2018, la Présidente du Congrès, Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, a souligné que les graves défis auxquels l'Europe est confrontée - notamment la guerre à ses frontières, les migrations, la radicalisation et discorde politique - action requise non seulement aux niveaux international et national, mais également à la base. Elle a présenté les travaux du Congrès pour renforcer l'inclusion, notamment par le biais de ses recommandations proposant des lignes

directrices pour l'accueil des réfugiés, l'intégration des migrants et la promotion de la diversité et du dialogue interculturel et interreligieux. La Présidente a également donné des exemples d'initiatives concrètes mises en œuvre par le Congrès concernant l'égalité des sexes, l'inclusion des Roms et les droits de l'homme, et a souligné la nécessité d'une plus grande participation des femmes à la prise de décisions en augmentant le nombre de femmes par des actions appropriées à tous les niveaux, y compris des programmes de recrutement., systèmes de tutorat, formations de candidats, formations d'expression en public

Conférence des assemblées législatives régionales de l'Europe (CALRE)

S'exprimant devant la Commission permanente de la CALRE à Bruxelles le 28 juin 2018, la Présidente du Congrès a réaffirmé la détermination du Congrès à créer des synergies entre les deux assemblées et a souligné de nombreux domaines d'intérêt commun pour les deux institutions, parmi lesquels les défis de la migration et de l'intégration des migrants et des réfugiés. Elle a informé les participants que le Congrès adopterait un manuel de bonnes pratiques locales et régionales en matière de protection des droits humains des migrants et une recommandation pour les régions frontalières confrontées à des phénomènes migratoires lors de la 35e session en novembre.

Notant que la participation des citoyens à la prise de décisions aux niveaux local et régional constituait un autre domaine d'intérêt commun, la Présidente a souligné que le Congrès organisait chaque année la Semaine européenne de la Démocratie Locale (SEDL), un événement rassemblant les citoyens et les autorités locales et régionales pour stimuler la prise de décision commune . Pour relever les défis actuels et à venir, elle a vivement encouragé d'autres institutions à se joindre à l'initiative du Congrès.

C. ASSOCIATIONS NATIONALES

Le Secrétaire général du Congrès a participé à un atelier organisé par l'Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG) à Tbilissi le 29 juin (voir VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION).

Le 26 septembre 2018, la Présidente du Congrès a pris la parole devant **l'Assemblée générale de l'Association islandaise des pouvoirs locaux** à Akureyri, en Finlande, soulignant l'importance des associations nationales de pouvoirs locaux en tant que partenaires clés du Congrès, contribuant ainsi au processus de définition de ses priorités, en participant à la sélection des membres des délégations nationales et des "lanceurs d'alerte" sur des questions spécifiques concernant leurs pays.

Elle a souligné que la consultation des autorités locales sur toutes les questions les concernant était un principe fondamental de la Charte européenne de l'autonomie locale, ajoutant que de telles consultations devaient se dérouler par le biais de mécanismes formels et en soulignant le rôle joué par les associations nationales à cet égard

D. ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Congrès participe régulièrement aux activités des Nations Unies ayant une dimension locale et régionale, telles que ses travaux sur la condition de la femme ou la planification territoriale.

La Présidente du Congrès a participé au «Dialogue de haut niveau: Lier les objectifs mondiaux à la mise en œuvre du nouvel agenda urbain» organisé par Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) à Strasbourg, le 25 mai 2018. Elle a expliqué que la ville était devenue le fait majeur de l'organisation des territoires en Europe et que ce développement urbain doit s'accompagner d'une amélioration de la qualité de l'environnement ainsi que de la vie collective fondée sur la cohésion sociale, la diversité et l'inclusion. Elle a souligné que les élus locaux et régionaux, en tant que dirigeants politiques, avaient un rôle central à jouer dans la détermination de la manière dont la société réagirait à ces défis. Les conclusions de cette réunion visaient à alimenter les débats du Forum politique de haut niveau sur le développement durable qui s'est tenu à New-York le 16 juillet 2018.

La Présidente a assisté au forum des gouvernements locaux et régionaux qui s'est tenu à New York le 16 juillet 2018 à cette occasion. S'exprimant lors d'une table ronde sur l'importance de la planification territoriale intégrée pour la réalisation des objectifs de développement durable, le Président a souligné la nécessité de consultations entre les autorités nationales et locales sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de donner aux collectivités locales et régionales une autonomie d'action et de prise de décision, y compris des compétences appropriées, autonomie financière et budgétaire et liberté de décider de l'utilisation des ressources locales. Elle a souligné qu'en Europe, cette autonomie était garantie par la Charte européenne de l'autonomie locale, dont les principes s'inspiraient notamment des Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous, adoptées par ONU-Habitat.

VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION



Le Congrès a participé à un atelier sur « Les mécanismes de consultation entre les autorités locales et nationales », à Erevan, Arménie, le 12 septembre 2018.

Les activités de coopération du Congrès ont pour but d'aider les États membres à mettre en œuvre les recommandations adoptées par le Congrès afin de résoudre des problèmes constatés au cours du suivi et du post-suivi de la Charte et de l'observation d'élections locales et régionales.

Ces activités sont menées par le Secrétariat du Congrès dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe, en coopération et synergie étroites avec les autres entités de l'Organisation.

Depuis octobre 2012, plus de 1 000 collectivités locales (maires, conseillers et jeunes dirigeants locaux) ont bénéficié des activités du Congrès menées en Albanie, en Arménie, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine. Le coût de ces activités se monte à plus de 6 000 000 EUR, financés par des contributions volontaires d'États membres et de l'Union européenne.

Les activités mises en œuvre sont variées et adaptées aux besoins des bénéficiaires : ateliers, séminaires régionaux, plateformes d'échanges et de mise en réseau, aide directe, médiation politique et assistance juridique. Une approche axée sur les échanges entre pairs permet aux membres du Congrès et aux bénéficiaires sur le terrain de débattre des principes et normes de la démocratie locale et de partager des pratiques innovantes en matière de gouvernance. Ces échanges sont la valeur ajoutée du Congrès. En effet, à ce jour, outre les membres des délégations nationales respectives de l'Albanie, de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, plus de 50 membres du Congrès représentant 23 États membres y ont participé.

Le Congrès ne préconise pas de modèle « unique » d'administration locale. Ses activités visent à inciter les maires et les conseillers à s'efforcer de mener leur commune vers plus de transparence et une plus grande participation citoyenne au processus décisionnel. De plus, le Congrès aide les élus locaux à défendre conjointement leurs intérêts vis-à-vis des autorités nationales, en étroite coordination avec leurs associations.

Le Secrétariat du Congrès élabore actuellement des propositions pour de nouveaux projets bilatéraux en Arménie, en Géorgie, en République de Moldova et au Bélarus, ainsi qu'un projet pour la Bosnie-Herzégovine spécialement axé sur la situation dans la ville de Mostar, et des projets portant sur des thèmes transversaux intéressant les collectivités locales.

La prévention de la corruption sera un fil conducteur des activités politiques et opérationnelles à venir. Elle s'appuiera sur une série de manuels traitant de la transparence et de la participation citoyenne à l'intention des collectivités locales d'Arménie, de Géorgie, de la République de Moldova et d'Ukraine,

ainsi que sur le guide relatif à l'utilisation abusive des ressources administratives. Nos activités se fonderont en outre sur le Code de conduite européen révisé pour toutes les personnes participant à la gouvernance locale et régionale, de même que sur les résolutions et recommandations relatives aux conflits d'intérêts aux niveaux local et régional, à la transparence et au gouvernement ouvert, qui seront examinées et mises au vote pour adoption lors de la prochaine session plénière du Congrès, les 6-8 novembre 2018. Le droit des collectivités locales d'être consultées sera également au cœur des nouveaux projets, en vue de l'élaboration de nouvelles lignes directrices qui seront adoptées par le Congrès en 2018. De plus, le Congrès insistera sur l'importance d'un renforcement de la perspective de genre dans les activités de projet et mettra l'accent sur les droits de l'homme au niveau local, y compris sur les droits des groupes minoritaires et la lutte contre la radicalisation.

Par ailleurs, les activités de coopération du Congrès contribuent directement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, en renforçant la contribution du Conseil de l'Europe aux objectifs de développement durable (ODD) – et notamment à la concrétisation des ODD 5, 11, 16 et 17. Ces activités concourent de plus aux 20 objectifs à atteindre d'ici 2020 par les pays du Partenariat oriental de l'Union européenne, en particulier concernant l'élargissement des compétences des administrations publiques locales et la prévention de la corruption.

A. ARMÉNIE

Le Congrès a poursuivi la mise en œuvre de son projet « Soutien institutionnel à l'Association des collectivités d'Arménie (CAA) », financé par le Gouvernement suisse et visant à renforcer les compétences de la CAA et lui permettre de devenir un partenaire actif du système de gouvernance du pays. Eu égard aux progrès d'ensemble accomplis et à l'évaluation positive à mi-parcours, ce projet a été prolongé au-delà de son échéance initiale du 1er mai 2017, jusqu'au 31 décembre 2018.

Pendant la période actuelle, le Congrès a soutenu les travaux des comités thématiques de l'Association, notamment en affermissant leur rôle de représentants et de défenseurs des intérêts de leurs membres, les collectivités locales arméniennes. Plusieurs documents, parmi lesquels un avis sur la décentralisation et les nouvelles priorités du gouvernement, une synthèse sur l'introduction de la taxe hôtelière et un appel en faveur d'un nouveau programme gouvernemental en matière d'autonomie locale, ont été élaborés et présentés au gouvernement au cours des derniers mois.

En septembre 2018, un atelier sur la bonne gouvernance et la participation citoyenne a été organisé par le Congrès du Conseil de l'Europe et le Centre d'expertise, conjointement avec le ministère de l'Administration territoriale et du Développement et d'autres partenaires internationaux, afin d'évoquer et de traiter la demande croissante de mécanismes de participation efficaces au niveau local en Arménie. Diverses bonnes pratiques ont été présentées, dont des initiatives locales soutenues par le Congrès à Tashir et Urtsadzor.

Un atelier sur les mécanismes de consultation entre le pouvoir central et les collectivités locales a également été organisé en septembre 2018, dans le but d'instaurer un dialogue sur la création d'un cadre pour l'institutionnalisation d'un mécanisme de consultation fonctionnel en Arménie, conformément à la Recommandation 351 (2014) du Congrès. Des représentants du Gouvernement arménien et de l'Assemblée nationale, des autorités locales et de leurs associations, ainsi que des associations nationales de collectivités locales d'autres pays européens ont pu débattre des modalités de telles consultations entre différents niveaux d'autorité et échanger des exemples de mécanismes consultatifs susceptibles d'être adaptés au contexte arménien.

L'évaluation des capacités organisationnelles actuelles de la CAA par rapport à l'étude de référence réalisée il y a trois ans a pris fin en juin 2018. Elle visait à faire le point sur les progrès réalisés par l'Association et les domaines devant encore être améliorés. Elle est utilisée comme moyen analytique et conceptuel pour la planification et la conception des activités futures de la CAA.

B. GÉORGIE

Le 29 juin 2018, l'Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG) a organisé un atelier conjoint destiné aux membres de la délégation géorgienne du Congrès, de la délégation nationale géorgienne de la CORLEAP et de la délégation de la NALAG au Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE). Le Secrétaire général du Congrès et Cristian URSE, chef du Bureau du CdE à Tbilissi, ont pris part à l'événement. Le premier a mis en avant les relations de partenariat fructueuses entretenues avec la NALAG, avec laquelle le Congrès a examiné des propositions de

nouvelles activités de coopération. Le Secrétaire général a également rappelé l'engagement du Congrès à soutenir le processus de décentralisation en Géorgie, ainsi que la mise en œuvre des recommandations du Congrès sur l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Cette rencontre faisait suite aux activités de coopération du Congrès en Géorgie, en particulier dans le cadre du projet régional « Renforcement des cadres institutionnels de la gouvernance locale (2015-2017) », relevant du Partenariat UE-CdE pour la bonne gouvernance.

Le 17 juillet 2018, forts des succès du projet précité et des travaux en faveur de la transparence, de la participation citoyenne et de la responsabilisation des élus, le Congrès et la NALAG ont coorganisé l'atelier « Gouvernance ouverte au niveau local : les villes en action » à Roustavi (Géorgie), en marge du 5e Sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) qui s'est tenu les 17-19 juillet 2018 à Tbilissi (Géorgie). À cette occasion, Anthony BUCHANAN (Royaume-Uni, PAP-NPA), Président du conseil d'East Renfrewshire, et Vladimir PREBILIČ (Slovénie, SOC), maire de Kočevje, ont échangé des exemples tirés du fonctionnement de leurs collectivités locales respectives avec des maires géorgiens et ukrainiens.

Dans l'ensemble, l'atelier a été l'occasion de contacts et d'échanges fructueux d'idées et de bonnes pratiques entre pairs ukrainiens et géorgiens sur des sujets tels que la participation des citoyens aux processus décisionnels locaux, la transparence et l'ouverture des administrations municipales, la gouvernance ouverte et le développement local.

C. UKRAINE

Le projet « Renforcement de la démocratie et de la confiance au niveau local en Ukraine »¹ a été lancé en juillet 2018, sur la base des besoins et des commentaires exprimés par les bénéficiaires pendant toute la durée des activités du Congrès dans le pays entre 2014 et 2017 et dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2021. Ce projet s'appuie sur les résultats du projet « Promotion de la démocratie locale en Ukraine (2015-2017) », qui visait à améliorer la mise en œuvre des principes démocratiques en renforçant les capacités institutionnelles et de direction des élus locaux (maires et conseillers municipaux).²

Le nouveau projet a pour but d'améliorer la qualité de la démocratie locale en Ukraine en renforçant les cadres institutionnels et en soutenant les efforts des collectivités locales et de leurs associations nationales pour favoriser une prise de décision politique éthique et une gouvernance locale davantage orientée vers les citoyens et plus inclusive, réactive et transparente. La coopération avec l'Association des villes ukrainiennes sera renforcée dans ce cadre.

Le 25 septembre 2018, un protocole d'accord a été signé par Andreas KIEFER, Secrétaire général du Congrès, et Vitali KLITSCHKO, maire de Kiev et Président de l'Association des villes ukrainiennes, en vue de la mise en œuvre du projet. Le Congrès et l'Association collaboreront pour donner à cette dernière les moyens de mieux défendre les intérêts de ses membres et pour instaurer un dialogue constructif et promouvoir une culture du partenariat et des synergies entre le pouvoir central et les autorités territoriales, dans un esprit de gouvernance multi niveaux.

Dans le cadre de ce projet, la décentralisation et la mise en œuvre de bonnes pratiques relatives à la démocratie locale bénéficieront de l'expertise locale et internationale et d'activités de renforcement des capacités telles que des formations, des ateliers, des visites d'étude et des échanges entre pairs, auxquelles participeront des membres du Congrès tant ukrainiens que d'autres États membres du Conseil de l'Europe. Le projet encouragera également la prise en compte de la dimension de genre dans l'action des collectivités locales.

L'une des premières activités a été la participation de maires de grandes villes d'Ukraine et de membres du Congrès au 5^e Sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) qui s'est tenu les 17-19 juillet 2018 à Tbilissi (Géorgie) et a permis aux maires ukrainiens de se

¹ « Renforcement de la démocratie et de la confiance au niveau local en Ukraine » — Description du projet : https://rm.coe.int/project-brief-pmm1336-eng-ukr/16808d9983

² Finalisé en décembre 2017, le projet a donné à plus de 150 maires, 200 conseillers municipaux et 150 jeunes dirigeants locaux la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences dans l'application des principes et normes de la démocratie locale pour rendre leur gouvernance plus ouverte, inclusive, transparente et responsable devant les citoyens. En outre, un dialogue stratégique visant à soutenir le processus de réforme a été établi grâce à des échanges entre pairs, avec la contribution de représentants de haut niveau du Congrès, dont sa Présidente.

familiariser avec les processus mondiaux en matière de transparence, de participation citoyenne, de responsabilisation et d'éthique publique.

Le 16 juillet 2018, à la veille du 5° Sommet mondial, des exemples de bonnes pratiques ukrainiennes et slovènes ont été choisis pour être présentés lors d'un concours de promotion intitulé « Échange sur l'innovation dans le cadre du gouvernement ouvert au niveau local », organisé dans le cadre du programme local du PGO. La commune de Tchernivtsi (Ukraine) a présenté des approches innovantes des principes du gouvernement ouvert, privilégiant l'utilisation d'outils électroniques et de données ouvertes pour renforcer le dialogue avec les citoyens. Cette initiative a été saluée pour sa reproductibilité et ses retombées positives et a été choisie comme meilleur exemple de bonnes pratiques.

Le 17 juillet 2018, l'atelier « Gouvernance ouverte au niveau local : les villes en action », organisé conjointement à Roustavi (Géorgie) par le Congrès et la NALAG en marge du 5° Sommet mondial, a permis aux autorités locales ukrainiennes et géorgiennes et à leurs associations de partager expériences et connaissances sur les principes et les pratiques du gouvernement ouvert.

À la suite de leur participation au 5° Sommet mondial du PGO, les autorités locales ukrainiennes et l'Association des villes ukrainiennes ont décidé de contribuer à l'application locale du 3° Plan d'action national 2016-2018 pour l'Ukraine sur le gouvernement ouvert, et de favoriser le dialogue avec les autorités nationales sur la mise en œuvre de ce Plan d'action.

Le 12 octobre 2018, le Congrès a soutenu cette initiative au moyen d'une réunion d'un groupe de discussion chargé d'élaborer un projet de Feuille de route pour l'introduction d'outils et d'instruments de gouvernance électronique au niveau local en Ukraine. Cette réunion sera suivie en novembre 2018 d'une table ronde sur le thème « Gouvernement ouvert et gouvernance électronique : une responsabilité partagée ». Ces deux activités, qui seront organisées conjointement avec l'Association des villes ukrainiennes, jetteront les bases des préparatifs du 4e Plan d'action national.

D. PARTENARIAT SUD-MÉDITERRANÉEN

La demande du Maroc de se voir accorder le statut de partenaire pour la démocratie locale auprès du Congrès a été approuvée par le Bureau le 18 juin 2018, et sera soumise pour adoption lors de la 35° session du Congrès, en novembre 2018. Un débat sur la coopération avec le Royaume du Maroc, présenté par Piero FASSINO (Italie, L, SOC), porte-parole thématique sur le Partenariat sud-méditerranéen, aura lieu à cette occasion.

Une délégation conduite par Xavier CADORET (France, SOC), Rapporteur du Congrès et porteparole thématique suppléant sur le Partenariat sud-méditerranéen, a effectué une visite d'évaluation électorale en Tunisie du 4 au 6 mai 2018, à l'occasion des élections municipales du 6 mai. Le rapport d'information sera présenté lors de la 35° session, en novembre 2018 (voir III. SUIVI DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE).

ANNEXES

ANNEXE 1: EXEMPLE DE MANDAT DE RAPPORT DE COMMISSION

Assurer l'exercice des droits sociaux des jeunes : le rôle des pouvoirs locaux et régionaux

Commission des Questions d'Actualité

CG/CUR09(2018)04

30 mai 2018

Co Rapporteurs : Piero Fassino, Italie (L, SOC), Liisa Ansala, Finlande (L, GILD) Projet de mandat

L: Chambre des Pouvoirs Locaux / R: Chambre des Régions

PPE/CCE: Groupe Parti populaire européen du Congrès SOC: Groupe socialiste

GILD : Groupe indépendant et libéral démocratique

CRE : Groupe des Conservateurs et Réformistes européens NI : Membres n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès

MANDAT No. (..) 2018

RAPPORT x EVENEMENT Commission des questions d'actualité

Co-Rapporteurs: Piero FASSINO, Italie (L, SOC), Liisa Ansala, Finlande (L, GILD)

Projet de rapport à soumettre pour approbation à la Commission des questions d'actualité lors de sa réunion du 6 novembre 2018 et pour adoption en plénière en mars 2019 (36ème Session)

Objectif politique (et dimension locale ou régionale spécifique)	Pertinence pour les priorités politiques du Conseil de l'Europe, du Congrès et de ses commissions	Actions proposées	Calendrier	Conditions de mise en œuvre (expert, missions, interprétation, participation du secrétariat, etc.)
Les pouvoirs locaux et régionaux ont d'importantes responsabilités pour protéger et assurer le respect des droits des citoyens garantis par la Charte sociale européenne, l'instrument juridique le plus emblématique du Conseil de l'Europe en matière de droits sociaux. En Europe, les collectivités territoriales ont des compétences dans des domaines tels que l'éducation, l'insertion sur le marché du travail, l'accès au logement et la santé, qui affectent les jeunes. Elles ont donc un rôle essentiel dans la mise en pratique de la Charte.	Le rapport à venir fait suite au débat sur « les Droits sociaux en Europe : la mise en œuvre de la Charte sociale européenne au niveau régional », mené à la Chambre des Régions lors de sa 31ème session du Congrès en octobre 2016. Des exemples de bonnes pratiques ont été présentés, ainsi que les difficultés auxquelles les autorités régionales font face pour mettre en œuvre les principes de la Charte. Le rapport répondra aussi aux préoccupations des Jeunes Délégués du Congrès, qui ont demandé au Bureau, en octobre 2006, "d'élaborer une boîte à outils pour les autorités locales, afin de faciliter l'accès des jeunes à leurs droits" en se fondant sur la Recommandation CM/Rec(2016) du Comité des Ministres aux Etats membres. Le futur rapport s'inscrit dans les Priorités du Congrès pour 2017-2020, et en particulier concernant les points suivants :	Implication des jeunes délégués du Congrès dans la préparation du rapport et dans les débats en commission et en plénière. Recherche de synergies et coopération avec - le secteur intergouvernemental (Plateforme européenne de cohésion sociale, Comité européen de droits sociaux) - les organes de la jeunesse, - la Conférence des OING.	Décision de la Commission de préparer un rapport sur ce sujet, 18 octobre 2017. Co-Rapporteurs confirmés par la Commission, 27 mars 2018. Présentation et discussion d'une esquisse de rapport, puis du projet de mandat pour approbation par la Commission, 19 juin 2018.	Secrétariat : - assistance à la rédaction de l'exposé des motifs, de la résolution et de la recommandation ; - diffusion des textes adoptés. Expert : - contrat de services intellectuels ; - frais de voyage et de séjour pour participer aux réunions de la commission en juin et novembre 2018.

Le Congrès occupe une position- clé pour contribuer à l'action entreprise par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de renforcer la mise en œuvre de la Charte sociale européenne aux échelles locale et régionale (« le Processus de Turin »).

- « renforcer la qualité de la démocratie locale et régionale » par « la sensibilisation aux droits de l'homme à l'échelle locale et régionale », qui inclut « la dimension sociale des droits de l'homme tels que consacrés dans la Charte sociale européenne » (§72);
- « Construire des sociétés inclusives », et à cette fin « assurer la qualité et l'accessibilité des services publics et municipaux, chercher des solutions pour faire face à une série de défis, notamment en termes de respect des droits humains et sociaux fondamentaux » (§85);
- « associer les jeunes délégués à ses travaux » (§107).

Ainsi, en concentrant ses efforts sur les droits énoncés par la Charte s'appliquant particulièrement aux jeunes, le rapport contribuera notamment à:

- faire prendre conscience aux autorités locales et régionales de leurs rôle et responsabilité dans l'application des principes de la Charte sociale et d'autres instruments pertinents, aux niveaux les plus proches des citoyens ;
- tirer parti des bonnes pratiques existantes et à proposer des approches aidant ces autorités à assurer ou à améliorer l'exercice effectif des droits sociaux des jeunes ;
- encourager les synergies entre les autorités locales, régionales et nationales pour la mise en œuvre des droits consacrés dans la Charte.

Diffusion de la résolution et de la recommandation par le biais:

- des membres du Congrès ;
- des associations nationales et européennes de pouvoirs locaux et régionaux; de la Plateforme européenne de cohésion sociale du Conseil de l'Europe;
- de réseaux spécifiques du secteur de la jeunesse et de la société civile.

Suivre et transmettre au Bureau du Congrès la réponse faite par le Comité des Ministres à la recommandation du Congrès. Soumission du projet de mandat au Bureau pour adoption, 5 octobre 2018.

Examen et approbation de l'avant-projet de résolution et de recommandation par la Commission, 6 novembre 2018.

Présentation des avantprojets de résolution et de recommandation lors de la 36^{ème} session (plénière), mars 2019. Traduction: projet d'exposé des motifs, de résolution et de recommandation;

- autres documents connexes pour la préparation du rapport.

ANNEXE 2: WORK PLAN 2018-2019 - COMMITTEES OF THE CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES - (English only)

Current Affairs Committee Governance Committee Monitoring Committee

CURRENT AFFAIRS COMMITTEE WORK PLAN

. REPORT IN PROGRESS

1. Border Regions facing migration phenomena (Chamber of Regions)

Rapporteur: Rena DOUROU, Greece (R, SOC)

Session: November 2018

This proposal was forwarded to the Committee by the President of the Chamber of Regions, which prepared a report based on a Study report on the debate held at the 32nd Session of the Chamber of Regions (29 March 2017) on "Border Regions facing migration flows". Further to its decision in Belgrade on 14 June 2017, the Committee approved by correspondence the terms of reference for this report. The Bureau adopted them on 15 September 2017.

A reflection group met on 28 March 2018 during the 34th session with the participation of the expert.

II. FUTURE REPORTS

1. Safeguarding young people's social rights: the role of local and regional authorities (plenary) (working title)

Co-Rapporteurs: Piero FASSINO, Italy (L, SOC), Liisa ANSALA, Finland (L, ILDG)

Session: March 2019

This report will be a follow-up to the debate in the Chamber of Regions held on 21 October 2016 (31st session) on "Social rights in Europe: the implementation of the European Social Charter at the regional level", which produced a conclusion document.

At the same session, youth delegates submitted a proposal to the Bureau for the preparation of a toolkit for local authorities to empower young people to access their rights, based on the Committee of Ministers' *Recommendation CM/Rec(2016)7 to ensure young people's full access to rights*.

Given the key role of local and regional authorities in the implementation of social rights, the future report will propose actions showcased by examples of good practice that make the enjoyment of social rights effective with a special focus on young people's rights.

III. FUTURE EVENTS

1. 4th Summit of mayors for the "Alliance of European cities against violent extremism"

(event co-organised by the Congress, the European Forum for Urban Security (EFUS) and the hosting city (date and venue to be determined)

After Aarhus in 2015, Rotterdam in 2016 and Barcelona in 2017, mayors and experts will meet again to exchange information and good practice examples in the framework of the Alliance.

Alliance web page

2. Setting up of a competition of projects for youth and integration (title to be specified)

(in cooperation with the Intercultural Cities network of the Council of Europe) - project suspended pending improvement of the budgetary situation.

This competition is intended for young people who are involved in projects contributing to change mentalities in their cities and rural areas as regards refugees and migrants. This activity around the theme of integration of refugees will involve both the Congress youth delegates, local youth NGOs, and voluntary groups in member States.

IV. THEMATIC ACTIVITIES AND LIAISING WITH OTHER COUNCIL OF EUROPE DEPARTMENTS

1. The situation of Roma and Travellers

- i. Follow-up to the Declaration of mayors and elected local and regional representatives of Council of Europe member states against anti-Gypsyism open for signature by mayors.
- ii. As of 1 January 2018, the Congress took over the operational management of the European Alliance of Cities and Regions for the Inclusion of Roma and Travellers from DGII.

The Alliance is promoting national networks for Roma inclusion among mayors and regional representatives. These networks should function as national discussion platforms for the sharing of best practice, strengthening local and regional capacities for action, identifying specific problems, proposing solutions and helping to ensure funding for Roma activities at the grassroots level. The networks are meant to function by themselves. The Alliance has set up such networks in Ukraine (November 2017) and Greece (April 2018) in cooperation with its national partners. A preparatory meeting for setting up a network was held in Albania on 11 October 2018. A follow-up meeting to the Ukrainian network's launch is planned for February 2019. The launching of further networks is planned in other member States in 2019.

www.roma-alliance.org

- 2. Congress Strategy against radicalisation at grassroots' level (joint implementation with the Governance Committee)
 - i. The presentation of the Congress Toolkit for the use of local authorities when organising intercultural and inter-faith activities, by Youth Delegates to their local councils will continue this year with the new Youth Delegates. The Toolkit exists in 36 languages and is available through a <u>dedicated website</u> in the six working languages of the Congress (EN, FR, GER, ITA, RUS, TUR).
 - ii. Project involving an awareness raising campaign around an event (conference bringing together local and regional elected representatives, civil society initiatives and practitioners) that will involve, initially, six pilot cities in different member States that have good practice examples that the Congress is promoting as role models project dependent on the availability of voluntary contributions

3. Children's rights

- i. Congress participation in the events around the European Day on the Protection of Children against Sexual Exploitation and Sexual Abuse on 18 November each year.
- ii. Congress Pact of Towns and Regions to stop sexual abuse of children website will be updated regularly.
- 4. Participation in task forces and meetings of Council of Europe steering committees (members or secretariat, as appropriate):
 - Inter-secretariat Task Force on Children on the implementation of the Council of Europe Strategy for the Rights of the Child 2016-2021
 - Gender Equality Commission (GEC)
 - Committee of the Parties to the Council of Europe Convention on the Protection of Children against Sexual Exploitation and Sexual Abuse (Lanzarote Committee)
 - Committee of the Parties to the Council of Europe Convention on Preventing and Combating Violence against Women and Domestic Violence (Istanbul Convention)
 - Committee of the Parties to the Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings
 - Steering Committee for Culture, Heritage and Landscape (CDCPP)
 - Enlarged Partial Agreement on Cultural Routes (EPA)
 - Sexual Orientation and Gender Identity (SOGI)

- Enlarged Partial Agreement on Sport (EPAS)
- Council of Europe Exchange on the religious dimension of intercultural dialogue
- European Platform on Social Cohesion (PECS)

V. COMMITTEE MEETINGS

- 6 November 2018 (35th Congress Session)
- 28 June 2019 (Stuttgart, Germany)
- 2 April 2019 (36th Congress Session)

CURRENT AFFAIRS COMMITTEE: TERMS OF REFERENCE³

A. GENERAL TERMS OF REFERENCE

- 1. The Current Affairs Committee may examine any matter within its specific terms of reference (and the relevant provisions of the Rules of Procedure) and Resolution 309 (2010) on the reform of the Congress: structure and working methods.
- 2. The Committee shall prepare reports, including a resolution and/or recommendation, for debate in the Congress or its chambers
 - when stipulated in the Congress's Rules of Procedure, in particular Rule 36 and in the present terms of reference:
 - when stipulated in texts adopted by the Congress;
 - when instructed by the Congress Bureau or the Bureaux of the Chambers.
- 3. The Committee shall examine the action taken on texts adopted by the Congress or its chambers on the basis of their reports.
- 4. The Committee may propose activities to the Bureau for advancing local and regional democracy, in accordance with the priorities set by the Congress.
- 5. The Committee may organise conferences, hearings and other events on matters within its specific terms of reference and which are linked to its work programme, subject to availability of funds.
- 6. The Committee shall prepare the Congress contribution to other Council of Europe activities that come within its competence.
- 7. The Committee is entitled to establish and is responsible for developing working relations with the relevant Council of Europe structures and bodies, observers to the Congress and the relevant European and international organisations.
- 8. The Committee shall maintain close working relations with national associations of local and/or regional authorities in Council of Europe member states, with a view to:
 - collecting information on existing and emerging problems;
 - relaying the committee's recommendations for action at territorial level;
 - contributing to the follow-up to these recommendations.

B. SPECIFIC TERMS OF REFERENCE

- 1. The Committee shall be responsible for:
 - studying the role of local and regional authorities with regard to the major challenges of modern society;

³ Approved by the Congress Bureau on 3 December 2010, extract of CG/BUR(19)8.

- 1.2. ensuring a swift response to these challenges by recommending concrete action at national, regional and local level;
- 1.3. preparing work on thematic issues such as social cohesion, intercultural dialogue, education, culture and sustainable development, from the point of view of the Council of Europe's core values and taking into account the priorities established by the Presidency of the Committee of Ministers and the Conference of Ministers Responsible for Local and Regional Government.
- 2. The Committee shall in particular:
 - identify immediate and potential problems and situations encountered or emerging in member states of the Council of Europe that have an impact on local and regional democracy;
 - 2.2. prepare reports and organise debates during Congress sessions on current affairs and urgent situations and crises affecting local and regional authorities of the Council of Europe member states, and recommend concrete responses.
- 3. The Committee shall follow the activities of and maintain working relations with the relevant Council of Europe bodies, in particular the subsidiary bodies of the Committee of Ministers and the Parliamentary Assembly, according to the issues that it treats.

I. REPORTS IN PROGRESS

1. Guidelines on the right of local authorities to be consulted by higher levels of government

Rapporteur: Anders KNAPE, Sweden (L, EPP/CCE)

Session: November 2018

In 2014, the Congress has adopted the Resolution 368 on "The Strategy on the right of local authorities to be consulted by other levels of government", to strengthen the consultation processes between the different levels of government in the member States. In accordance with the Strategy, the Governance Committee will provide guidelines on the application of the relevant articles of the European Charter of Local Self-Government for national associations and/or delegations of the Congress to use as a tool and inspiration in their dialogue with their regional and national governments about improving consultation processes.

2. Transparency and open governments

Rapporteur: Andreas GALSTER, Germany (L, EPP/CCE)

Session: November 2018

By giving citizens access to information about the decision-making process, transparency raises the level of accountability and acts as an effective deterrent to abuses of the political process. Developments in ICT enable local and regional authorities to ensure access to public information and to reach a wider public. They also have to make sure that the documents and information that they make available are accurate and of a high quality. This report will examine the measures and mechanisms that territorial authorities are taking to increase transparency at the grassroots level and establish guidelines for good practice.

3. Conflicts of interests at local and regional levels

Rapporteur: Peter JOHN, United Kingdom (L, SOC)

Session: November 2018

Elected and appointed officials are required and expected to put the public service interest ahead of their personal interests. Yet conflicts of interests and clientelism may occur in many forms. The risk of this form of corruption can be particularly high at the local and regional levels. The report will survey codes of conduct and regulations, such as registers of financial and non-financial interests of elected and appointed representatives and their close family members, as well as rules on incompatibilities and on the acceptance of gifts and money that have been developed at the local and regional levels to regulate and combat conflict of interests and clientelism.

4. European Code of Conduct for all persons involved in local and regional governance

Rapporteur: Manuela BORA, Italy (R, SOC)

Session: November 2018

Since its adoption by the Congress in 1999, the European Code of Conduct for the political integrity of local and regional elected representatives has served as a reference text for ethical behaviour of local and regional elected representatives in Europe. Recent developments in local and regional governance and the fight against corruption make it appropriate to revise this text. The Code will be updated to address new challenges such as the growing influence of internet. It will also be revised to apply to elected representatives as well as all those working in or for local and regional government.

Coping with the debt burden: local authorities in financial difficulty

Rapporteur: Heather MCVEY, United Kingdom (L, SOC)

Session: November 2018

In its Resolution 372 (2014) "Adequate financial resources for local authorities", the Congress agreed to prepare a report on countries facing particular problems meeting their undertakings under Article 9 paras. 1-4 of the European Charter of Local Self-Government. The results of this report will be used as the basis of discussions with the Committee of Ministers, in order to raise awareness of the need in

Council of Europe member states to improve the consultation processes between the different levels of government to ensure a better match between competences and resources.

6. Protecting whistleblowers

Rapporteur: Josan MEIJERS, Netherlands (R, SOC)

Session: March 2019

Whistleblowing is a key tool in combatting corruption and enhancing transparency and accountability. However, whistleblowers will only expose corruption, misconduct, as well as violation of ethical rules if their right to speak is protected. Most whistleblower protection programmes focus on the national governmental level, which makes it relevant and necessary for the Congress to deal with this issue at the grassroots level. This report will build on the 2014 Committee of Ministers "Protection of whistle-blowers" recommendation and examine its application in the local and regional context.

7. Nepotism (recruitment of staff)

Rapporteur: Harald BERGMANN, Netherlands (L, ILDG)

Session: March 2019

Nepotism is a widely recognised problem in government, which can be highly damaging both in terms of the quality of government and of public trust. Local and regional governments, on account of their size and proximity, can be particularly vulnerable to this form of corruption.

This report will focus on the risks of nepotism in the recruitment and management of local and regional government staff, identifying good practice in preventing such behaviour, with a view to raising standards in human resource management in local and regional government.

8. Financial compensation of local and regional elected representatives and public officials in the exercise of their office

Co-Rapporteurs: Marta CAMPANARI-TALABER, Hungary (L, EPP/CCE) and Robert GRUMAN,

Romania (R, EPP/CCE) Session: March 2019

The European Charter of Local Self-Government (Article 7) asserts that no citizen who is eligible should be prevented from seeking local and regional political office due to financial and material considerations or the conditions under which they would serve. The report will assess how local elected representatives (local councillors and mayors as well as their staff) are financially compensated for expenses incurred in the exercise of the office as well as compensation for loss or earnings or remuneration for work done and corresponding social welfare protection.

9. Fair distribution of taxes in transfrontier areas

Rapporteur: Karl-Heinz LAMBERTZ, Belgium (R, SOC)

Session: October 2019

A substantial proportion of Europe's population live in cross-border areas. The lack of harmonisation of taxation of cross-border workers can lead to an unequal share of local revenues generated by cross-border flows, creating a winner-loser situation in which local and regional authorities from only one side of the border benefit from this exchange. The report will examine the situation in several transfrontier areas with a view to making recommendations to ensure a fairer distribution of the tax revenues generated by cross-border work in these areas.

10. Status of capital cities

Rapporteur: to be appointed Session: October 2019

Capital cities play a distinguished role in the life of their respective countries, of which they are often the economic, cultural, intellectual and political centres. They are also usually the largest municipalities, being the seat of the national government and main institutions. Care must therefore be taken to ensure that their status respects the principles of the European Charter of Local Self-Government. The report will provide guidelines to local, regional and national governments to guarantee that capital cities' authorities' right to self-government is legally protected and that public responsibilities are managed by democratically elected representatives.

11. The use of languages by local and regional authorities

Rapporteur: Andrew DAWSON, United Kingdom (R, ECR)

Session: March 2020

Many member states have important linguistic minorities. Language issues have featured in several recent complaints received by the Congress with regard to the application of the European Charter of Local Self-Government. Language barriers can prevent citizens from exercising their right participate in the conduct of public affairs, and hinder citizens from using public services, in particular in social services. The report will examine the use of languages by local and regional authorities, as regards both to the access to public services and to the functioning of the organs of local democracy and draw on the experience of the application of the European Charter for Regional or Minority Languages to examine how language diversity challenge can be addressed by local and regional authorities to the benefit of all concerned.

II. EVENTS IN PREPARATION

III. CO-OPERATION WITH OTHER COUNCIL OF EUROPE BODIES

1. European Committee on Democracy and Governance (CDDG)

The Congress will deepen its working relations with the European Committee on Democracy and Governance (CDDG) on several topics. It shall contribute to the work of the Working groups on public ethics, on e-democracy and on the revision of Committee of Ministers' Recommendation CM/Rec(98)12 on supervision of local authorities. The Congress will invite CDDG members to its events and meetings, in particular in the field of prevention of corruption and promotion of public ethics.

2. European Committee on Legal Co-operation (CDCJ)

The Congress will also develop working relations with the European Committee on Legal Cooperation (CDCJ), in particular through its participation in the work on whistleblowing and on lobbying activities.

IV. COMMITTEE MEETINGS

- 6 November 2018 (35th Congress Session)
- 2 April 2019 (36th Congress Session)

GOVERNANCE COMMITTEE TERMS OF REFERENCE⁴

A. GENERAL TERMS OF REFERENCE

- 1. The Governance Committee may examine any matter within its specific terms of reference (see relevant provisions of the Rules of Procedure) and Resolution 309 (2010) on the reform of the Congress: structure and working methods.
- 2. The Committee shall prepare reports, including a resolution and/or recommendation, for debate in the Congress or its chambers:
 - when stipulated in the Congress's Rules of Procedure, in particular Rule 36 and in the present terms of reference;
 - when stipulated in texts adopted by the Congress;
 - when instructed by the Congress Bureau or the Bureaux of the Chambers.
- 3. The Committee shall examine the action taken on texts adopted by the Congress or its chambers on the basis of their reports.

⁴ Approved by the Bureau of the Congress on 3 December 2010, extract of CG/BUR(19)8

- 4. The Committee may propose activities to the Bureau for advancing local and regional democracy, in accordance with the priorities set by the Congress.
- 5. The Committee may organise conferences, hearings and other events on matters within its specific terms of reference and which are linked to its work programme, subject to availability of funds.
- 6. The Committee shall prepare the Congress contribution to other Council of Europe activities that come within its competence.
- 7. The Committee is entitled to establish and is responsible for developing working relations with the relevant Council of Europe structures and bodies, observers to the Congress and the relevant European and international organisations.
- 8. The Committee shall maintain close working relations with national associations of local and/or regional authorities in Council of Europe member states, with a view to:
 - collecting information on existing and emerging problems;
 - relaying the committee's recommendations for action at territorial level;
 - contributing to the follow-up to these recommendations.

B. SPECIFIC TERMS OF REFERENCE

- 9. The Committee shall consider legal and political issues relating to the effective development of good governance and democracy at local and regional levels.
- 10. The Committee shall in particular consider:
 - 10.1. extending and developing the Council of Europe's legal instruments and recommendations in the field of local and regional democracy;
 - 10.2. issues relating to governance and the functioning of local and regional authorities, such as citizen participation at local and regional level, as well as, in accordance with Resolution 309 (2010), public finance, cross-border and interregional co-operation and e-democracy.
- 11. The Committee shall follow the activities of and prepare the Congress contribution to the Conference of Ministers Responsible for Local and Regional Government and its follow-up.
- 12. The Committee shall establish and develop working relations with the relevant Council of Europe structures and bodies, in particular with the Parliamentary Assembly's Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development (AS/Soc) and the relevant subsidiary bodies of the Committee of Ministers, such as the European Committee of Democracy and Governance (CDDG) and its subcommittees.

MONITORING COMMITTEE WORK PLAN

REPORTS TO BE ADOPTED IN 2018

1. Local democracy in Andorra

Rapporteurs: Gaye DOGANOGLU, Turkey, L, EPP/CCE / Zdenek BROZ, Czech Republic, L, ECR Session: March 2018

2. Local democracy in Monaco

Rapporteurs: Michalis ANGELOPOULOS, Greece, L, EPP/CCE / Marianne HOLLINGER,

Switzerland, L, ILDG Session: March 2018

3. Local democracy in Liechtenstein

Rapporteurs: Artur TORRES PEREIRA, Portugal L, EPP/CCE / Marie KAUFMANN, Czech Republic,

R, ILDG

I.

Session: March 2018

4. Local democracy in San Marino

Rapporteurs: Harald BERGMANN, Netherlands, L, ILDG / Gunnar Axel AXELSSON, Iceland, L, SOC

Session: March 2018

5. Local and regional democracy in Latvia

Rapporteurs: Xavier CADORET, France, L, SOC / Marc COOLS, Belgium, L, ILDG

Session: March 2018

6. Congress Human Rights Handbook for Local and Regional Authorities

Rapporteur: Harald BERGMANN, Netherlands, L, ILDG

Session: March 2018

7. Local democracy in the Republic of Moldova: situation of local elected representatives

Rapporteurs: Marc COOLS, Belgium, L, ILDG / Gunn Marit HELGESEN, Norway, R, EPP/CCE

Session: March 2018

8. High-level visit in Ukraine

Rapporteurs: Marc COOLS, Belgium, L, ILDG / Gunn Marit HELGESEN, Norway, R, EPP/CCE

Session: March 2018

9. Local democracy in Lithuania

Rapporteurs: Artur TORRES PEREIRA, Portugal (L, EPP/CCE) / Sigurdur Bjorn BLONDAL, Iceland,

R. ILDG

Session: November 2018

10. Local democracy in Slovenia

Rapporteurs: Henrik Brade JOHANSEN, Denmark, L, ILDG / Gaye DOGANOGLU, Turkey, L,

EPP/CCE

Session: November 2018

11. Local and regional democracy in Georgia

Rapporteurs: Michalis ANGELOPOULOS, Greece, L, EPP/CCE / Stewart DICKSON, United

Kingdom, R, ILDG

Session: November 2018

II. 2018 ACTIVITIES

Monitoring visits:

- Bosnia and Herzegovina, 2018 (20-22 November) (1st visit)

Rapporteurs: Lelia HUNZIKER, Switzerland, L, SOC / Carla DEJONGHE, Belgium, R, ILDG

- Lithuania (23-24 January 2018)

Rapporteurs: Artur TORRES PEREIRA, Portugal (L, EPP/CCE) / Sigurdur Bjorn BLONDAL, Iceland, R, ILDG

- Slovenia, 2018 (20-22 February)

Rapporteurs: Henrik Brade JOHANSEN, Denmark, L, ILDG / Gaye DOGANOGLU, Turkey, L, EPP/CCE

- Georgia 2018 (17-19 April)

Rapporteurs: Michalis ANGELOPOULOS, Greece, L, EPP/CCE / Stewart DICKSON, United Kingdom, R. ILDG

- Poland, 2018 (5-7June 2018)

Rapporteurs: David BARO RIBA, Andorra, L, NI-NR / Pascal MANGIN, France, R, EPP/CCE

- Republic of Moldova, 2018 (13-15 June 2018)

Rapporteurs: Marc COOLS, Belgium, L, ILDG / Gunn Marit HELGESEN, Norway, R, EPP/CCE

- Russian Federation, 2018 (23-25 Octobre) (1st visit)

Rapporteurs: Jakob WIENEN, Netherlands, L, EPP/CCE / Stewart DICKSON, United Kingdom, R, ILDG

Seminars:

- Round table on the European Charter on Local Self-Government

Minsk, Belarus (11-12 September 2018)

III. 2019 ACTIVITIES (DEPENDING ON THE BUDGETARY SITUATION)

Monitoring visits:

- Albania
- Armenia
- Azerbaijan
- Austria
- Bosnia and Herzegovina (2nd visit)
- Germany
- Hungary
- Ireland
- Portugal
- Romania
- Russian Federation (2nd visit)
- Spain
- **Turkey** (dates to be confirmed)
- Ukraine

IV. 2020 ACTIVITIES (DEPENDING ON THE BUDGETARY SITUATION)

Monitoring visits:

- Belgium
- Bulgaria
- Czech Republic
- Denmark
- Netherlands
- Sweden
- The Former Yugoslav Republic of Macedonia
- United Kingdom

V. ELECTION OBSERVATION MISSIONS⁵:

Election Assessment Mission, municipal elections in Tunisia, 6 May 2018

Invitation sent by the authorities on 17 July 2017; decision taken by the Congress Bureau on 25 April 2018 to deploy an assessment mission, according to Congress rules.

Head of Delegation / Rapporteur: Xavier CADORET, France, L, SOC

Election Assessment Mission, municipal elections in The Republic of Moldova, 20 May 2018

Invitation sent by the authorities on 13 April 2018; decision taken by the Congress Bureau on 16 April 2018 to deploy an assessment mission, according to Congress rules.

Head of Delegation / Rapporteur: Gunn Marit HELGESEN, Norway, R, PPE/CCE

Targeted electoral activities

Visit of the Congress Reflection Group on Mostar to Bosnia and Herzegovina (Sarajevo and Mostar) from 24 to 27 June 2018

Members of the Group: Anders KNAPE, Sweden, L (PPE/CCE), Piero FASSINO, Italy, L (SOC), Stewart DICKSON, United Kingdom, R, ILDG; Franz SCHAUSBERGER (EU Committee of the Regions)

Regional elections in Bosnia and Herzegovina

Election date: 7 October 2018 Head of Delegation, Rapporteur: tbd

Session: March 2019

Election observation country reports

Municipal elections in The Netherlands

Head of Delegation / Rapporteur. Stewart DICKSON, United Kingdom, R, ILDG

Session: November 2018

Municipal elections in Tunisia

Head of Delegation / Rapporteur. Xavier CADORET, France, L, SOC

Session: November 2018

⁵ The Congress observes local / regional elections only upon the invitation by the respective (member) State.

Local elections in Chisinau, Balti and five other municipalities (Republic of Moldova)

Head of Delegation / Rapporteur: Gunn Marit HELGESEN, Norway, R, PPE/CCE

Session: November 2018

VI. OTHERS

Voting rights at local level as an element of successful long-term integration of migrants and IDPs in Europe's municipalities and regions

Rapporteur: Jakob (Jos) WIENEN, the Netherlands, L, EPP/CCE

Session: November 2018

MONITORING COMMITTEE TERMS OF REFERENCE

A. GENERAL TERMS OF REFERENCE

- 1. The Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by member states of the European Charter of Local Self-Government (hereafter referred to as the "Monitoring Committee"), may examine any matter within its respective mandate, in line with the relevant provisions of the Congress' Rules of Procedure.
- 2. The Monitoring Committee shall prepare Reports, including a Resolution and/or Recommendation, for debate in the Congress or its Chambers:
 - when stipulated in the relevant Congress's Rules of Procedure and in the present terms of reference;
 - when stipulated in texts adopted by the Congress;
 - when instructed by the Congress' Bureau or the Bureaux of the Chambers.
- 3. The Monitoring Committee shall examine the action taken on texts adopted by the Congress or its Chambers on the basis of their Reports.
- 4. The Monitoring Committee may propose activities to the Congress' Bureau for advancing local and regional democracy, in accordance with the political priorities set by the Congress.
- 5. The Monitoring Committee may organise conferences, hearings and other events on matters within its specific terms of reference and which are linked to its work programme, subject to availability of funds.
- 6. The Monitoring Committee shall prepare the Congress' contribution to other Council of Europe activities that come within its competence.
- 7. The Monitoring Committee is entitled to establish and is responsible for developing working relations with the relevant Council of Europe structures and bodies, observers to the Congress and with the relevant European and international organisations.
- 8. The Monitoring Committee shall maintain close working relations with national associations of local and/or regional authorities in Council of Europe member states, with a view to:
 - collecting information on existing and emerging problems;
 - relaying the Committee's recommendations for action at territorial level;
 - contributing to the follow-up to these recommendations.

B. SPECIFIC TERMS OF REFERENCE

- 9. In accordance with the provisions of the relevant Congress' Rules of Procedure, the Monitoring Committee is responsible for ensuring that member states develop and maintain local and regional democracy, in full compliance with their obligations under the European Charter on Local Self-Government and possibly its Additional Protocol once entered into force. This also applies to states preparing to ratify the Charter.
- 10. The Monitoring Committee is responsible, in particular, for:

- 10.1. monitoring the implementation of the European Charter of Local Self-Government;
- 10.2. preparing Reports/Resolutions/Recommendations on the situation of local and regional democracy in Europe;
- 10.3. monitoring specific questions related to local and regional democracy in member states;
- 10.4. discussing and adopting Reports/Resolutions/Recommendations following the observation of local/regional elections and discussing electoral assessments;
- 10.5. organising post-monitoring/post-observation activities at the request of national authorities;
- 10.6. ensuring that its recommendations to member states are followed up.
- 11. The Monitoring Committee shall, in particular, ensure:
 - 11.1. a regular general country-by-country monitoring mission in each member state approximately every five years;
 - 11.2. the examination of a particular aspect of the Charter, upon decision of the Congress' Bureau or the Committee:
 - 11.3. fact-finding missions to look into specific cases of concern upon decision of the Bureau of the Committee;
 - 11.4. post-monitoring missions to pursue the political dialogue with national authorities in the framework of a post-monitoring programme (PMP) which includes post-monitoring units (PMU) set up on the basis of the main recommendations; such mission give rise to a roadmap which contains concrete steps for the implementation of the recommendations adopted by the Congress.
- 12. In its monitoring work, the Monitoring Committee shall particularly take into consideration:
 - 12.1. the conclusions/Resolutions/Recommendations of Congress' election observation missions:
 - 12.2. the situation of Human Rights at local and regional level in Europe and shall, on a regular basis, elaborate a Report on this specific issue.
- 13. The Monitoring Committee shall devise a strategy to strengthen the capacity of domestic monitoring bodies to exercise their oversight function in an efficient way.
- 14. On the basis of these activities, the Monitoring Committee shall contribute to clarifying the interpretation of the Council of Europe's legal instruments, and other texts in the field of local and regional democracy, notably the European Charter of Local Self-Government, the relevant Resolutions and Recommendations adopted by the Congress and the Reference Framework for Regional Democracy.
- 15. The Monitoring Committee shall make proposals to the Bureau of the Congress to improve the application of the European Charter on Local Self-Government.
- 16. The Monitoring Committee shall initiate a post-monitoring or a post-observation dialogue and elaborate, when necessary, targeted programmes of assistance on common issues identified during monitoring visits, in order to provide concrete assistance to local and regional authorities and an efficient follow-up to its recommendations.
- 17. The Monitoring Committee shall establish and develop working relations with the relevant Council of Europe structures and bodies, in particular with the relevant subsidiary bodies of the Committee of Ministers, the Parliamentary Assembly's Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by member states of the Council of Europe, the Commissioner on Human Rights and the European Commission for Democracy through Law (Venice Commission).

PREMS 024619

ans le cadre de sa mission de suivi de la démocratie territoriale en Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux entretient un dialogue régulier avec les Etats membres du Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres, qui comprend les 47 Ministres des affaires étrangères de ces Etats, les conférences des Ministres et les groupes de rapporteurs constituent des partenaires privilégiés à cet égard.

Plusieurs fois par an, le Président et le Secrétaire Général du Congrès présentent aux représentants des gouvernements des 47 Etats membres au sein du Comité des Ministres un bilan de ses activités et tiennent un échange de vue.



www.coe.int/congress/fr congress.adm@coe.int

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 47 États membres. Formé de deux chambres – la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions – et de trois commissions, il comprend 648 élus représentant plus de 200 000 collectivités territoriales.



